



RAPPORT FINANCIER 2023



SOMMAIRE GÉNÉRAL

RAPPORT DE GESTION	3
RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE	4
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	16
FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISME DE GESTION DES RISQUES	33
ÉTATS FINANCIERS	36
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023	37
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023	39
ANNEXE	42
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	67
ATTESTATION DU RESPONSABLE	74



RAPPORT DE GESTION

1	RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE	4
1.1	Environnement commercial	4
1.2	Environnement financier	4
1.3	Faits marquants de l'exercice 2023	5
1.4	Analyse des comptes	6
1.5	Perspectives 2024	9
1.6	Politique en matière d'Instruments Financiers à Terme (IFT)	10
1.7	Dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices	10
1.8	Autres éléments d'information	11
2	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	16
2.1	Dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la Direction générale	16
2.2	Présidence du conseil d'administration et Direction générale	16
2.3	Composition du conseil d'administration	16
2.4	Attributions du conseil d'administration	16
2.5	Le Le comité d'audit, des comptes et des risques	17
2.6	Le comité des nominations et des rémunérations	17
2.7	Le comité stratégique	18
2.8	Rémunérations attribuées aux administrateurs et aux mandataires sociaux	18
2.9	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital	18
2.10	Opérations avec des parties liées	18
2.11	Autres informations	18
2.12	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de CCR Re durant l'exercice 2023	19
3	FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISME DE GESTION DES RISQUES	33
3.1	L'appétence aux risques	33
3.2	Identification des risques	33
3.3	Le référentiel des risques de CCR Re	34

1 RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE

1.1 Environnement commercial

Après plusieurs années techniquement non rentables pour la réassurance, l'année 2023 marque un important retournement de marché au bénéfice des réassureurs.

En dommages, sur tous les marchés et tout au long de l'année, les traités ont été renouvelés avec des améliorations sensibles de conditions :

- augmentation des tarifs d'assurance direct, qui se répercute sur les assiettes cédées
- augmentation des tarifs de réassurance en non proportionnel
- réduction des taux de commissions en proportionnel
- limitation de l'exposition pour le réassureur (hausse de franchises, baisse des limites par événement...).

L'année écoulée n'a pas été épargnée par des événements majeurs :

- le tremblement de terre en Turquie
- l'ouragan Otis au Mexique
- sur le plan géopolitique, la poursuite de la guerre en Ukraine et guerre entre Israël et le Hamas, avec des impacts sur l'économie mondiale.

On constate aussi le coût important de périls autrefois considérés comme « secondaires », mais dont la fréquence et l'intensité sont en augmentation, à l'image des épisodes de grêle estivaux en Italie.

Dans ce contexte, CCR Re est à nouveau parvenue à atteindre ses objectifs de développement, avec une croissance de 20 % de ses primes. Cette croissance est relativement homothétique portée par toutes les zones Vie et Non-Vie avec une pointe au Canada à plus de 30 %.

Par ailleurs, les résultats 2023 sont satisfaisants et viennent conforter la pertinence et la prudence de la politique de souscription que CCR Re applique depuis plusieurs années. En particulier, le combiné ratio et la marge Vie s'améliorent par rapport à l'exercice précédent, dans un contexte de sinistralité CAT toujours élevée.

1.2 Environnement financier

L'année 2023 aura été un bon cru au niveau des performances des actifs qu'ils soient obligataires ou actions. Elle aura été celle de la fin de cette période d'inflation incontrôlée et de perte de pouvoir d'achat. Elle a été également marquée par des tensions géopolitiques qui s'étendent dans la région du Moyen-Orient alors que la guerre en Ukraine fait rage.

Au début de l'année 2023, l'inflation était encore alentours de 10 % en zone euro et 7 % aux États-Unis, soit très largement au-dessus de la cible d'inflation de la Fed et de la BCE. Si l'inflation a bel et bien décliné au fur et à mesure de l'année, la Fed et la BCE ont continué à relever leurs taux directeurs, au plus haut niveau depuis 2001 pour la première (fourchette de *fed funds* de 5,25/5,50 %) et au plus haut niveau depuis la création de la zone euro pour la seconde (taux de dépôt de 4 %).

Cependant, en termes économiques, les grandes puissances mondiales ont affiché des comportements différents en 2023. Si les États-Unis ont fait preuve d'une santé éclatante, il n'en est pas de même pour l'Europe ou la Chine.

La résistance de l'économie américaine

Au début de l'année 2023, il était largement attendu que l'économie américaine tombe en récession. Cela n'est pas arrivé pour plusieurs raisons :

1. les effets de l'assouplissement monétaire de 2020-2021 ont continué à se faire sentir,
2. la politique budgétaire est restée expansionniste et les plans d'investissements de l'administration Biden ont produit leurs premiers effets,
3. l'excès d'épargne très abondant (environ 10 % de PIB) constitué par les ménages pendant la crise Covid.

Sept grandes valeurs américaines ont tiré les indices américains. En 2024, les « Sept Magnifiques » devraient continuer à donner la tendance sur les marchés alors que l'intelligence artificielle offre de nouvelles perspectives de création de valeur. Autre événement attendu par les investisseurs : un changement de scénario dans les politiques monétaires des banques centrales.

La déception de la réouverture de l'économie chinoise

Lorsque les autorités chinoises ont mis fin à la politique « zéro Covid », il était relativement consensuel d'anticiper une forte accélération de la croissance. Cela n'a pas eu lieu et la consommation des ménages n'a cru que faiblement sur 2023. Les perspectives peu réjouissantes pour le marché immobilier les ont amenées à épargner davantage.

1.3 Faits marquants de l'exercice 2023

Finalisation de la cession partielle de CCR Re

Le 3 juillet 2023, le consortium formé par les groupes SMABTP et MACSF a acquis la majorité du capital de CCR Re, après obtention des autorisations nécessaires de la part des autorités réglementaires.

Le prix de la transaction pour 100 % des fonds propres entre le consortium formé par les deux assureurs mutualistes et CCR a été fixé à 947 millions d'euros avant augmentation de capital (soit une valeur de 968 millions d'euros après cession par CCR du système informatique). Les deux actionnaires majoritaires SMABTP et MACSF ont concomitamment souscrit une augmentation de capital à hauteur de 200 millions d'euros. Ils détiennent au final plus de 75 % du capital de CCR Re; CCR reste quant à lui actionnaire avec près de 25 %. L'acquisition et l'augmentation de capital, financées sur fonds propres, sont effectives depuis le 3 juillet, à la suite de l'agrément des autorités réglementaires. Elles renforcent la capacité de CCR Re à répondre aux besoins des capacités de ses clients et à profiter de l'environnement de marché porteur actuel.

Grêle en Italie et périls liés au changement climatique

Les grêles survenues en Italie durant l'été 2023 ont été le point d'orgue des catastrophes naturelles remet en question la notion de « péril secondaire » — ce sinistre est estimé à 4 milliards d'euros au global. CCR Re a quant à elle estimé sa charge de sinistralité à 27 millions d'euros, après rétrocession et avant impôts.

Déjà en 2022, la grêle représentait la moitié de la sinistralité climatique estimée pour l'année avec un coût global de 5,1 milliards d'euros. CCR Re a adapté sa stratégie dès 2023 en augmentant ses points d'attachement afin de se protéger contre la surfréquence des catastrophes naturelles.

En parallèle, des travaux de modélisation spécifiques ont été initiés afin de mieux suivre les cumuls relatifs à ces sinistres. L'ensemble de ces événements doit s'analyser dans une perspective de changement climatique.

Poursuite de l'environnement inflationniste

Même si elle a décliné sur la fin de l'année, en ligne avec les prévisions macro-économiques, l'inflation est restée importante en 2023. En conséquence, CCR Re a continué d'adapter ses politiques tout au long de l'année :

- **souscription** : les hypothèses tarifaires sur les différentes branches ont été mises à jour tout au long de l'année en tenant compte des prévisions d'inflation économique et sociale à moyen et long terme dans tous les pays où CCR Re opère ;
- **provisionnement** : la sur-inflation est évaluée à 26 M€, en Vie et en Non-Vie, selon une approche prudente ;
- **base de coûts** : CCR Re continue d'accompagner la croissance soutenue de son activité tout en maîtrisant le niveau de ses frais généraux.

Séisme en Turquie

Le séisme survenu le 6 février 2023 a été extrême à bien des égards compte tenu de la magnitude (7,8) de l'événement, du contexte macro-économique du pays et des questions soulevées concernant la construction des bâtis en cohérence avec les normes parasismiques en vigueur.

Selon une approche à la fois basée sur les remontées individuelles des cédantes et courtiers ainsi que sur une approche combinant une exposition à l'échelon administratif de la province, un taux d'exposition au sein de chaque province en regard de l'aléa et de la densité de population ainsi que des taux de PML¹ estimés sur les traités où des sinistralités sont communiquées. CCR Re estime sa charge de sinistralité à 21 millions d'euros après rétrocessions et avant impôts.

Guerre Israël-Hamas

En 2023, CCR Re a souscrit 5 % de ses primes Non-Vie et Vie en Israël, principalement sur les branches (i) incendie, Cat Nat, Attentats, Émeutes et (ii) Responsabilité Civile via la BU Non-Vie et (iii) dépendance via la BU Vie. Nous n'avons à ce jour pas constaté de sur-sinistralité – compte tenu de la nature des garanties souscrites et du montant unitaire des sommes assurées. Par ailleurs, CCR Re n'a aucune exposition significative sur la bande de Gaza.

¹ PML: acronyme de Probable Maximum Loss, soit perte maximale probable.

1.4 Analyse des comptes

Primes émises

Le chiffre d'affaires de CCR Re ressort à 1186 M€, en hausse de 20 % par rapport à 2022 (23 % à taux de change constants²). L'activité se répartit de la manière suivante :

- les primes émises pour l'activité Non-Vie s'établissent à 815 M€, en hausse de 25 % par rapport à 2022 (28 % à taux de change constant). Elles représentent 69 % des primes émises. Cette hausse de 162 M€ provient notamment d'affaires nouvelles souscrites en Asie, Europe et Canada, ainsi que des hausses tarifaires ;
- les primes émises pour l'activité Vie s'élèvent à 371 M€, en hausse de 11 % par rapport à 2022 (14 % à taux de change constant). Elles représentent 31 % des primes émises. Cette évolution de +37 M€ provient notamment d'affaires nouvelles souscrites en Amérique Latine et au MENA.

Primes rétrocédées

Les primes acquises rétrocédées s'élèvent à 95,3 M€ (vs 72,1 M€ en 2022), dont 17,0 M€ de primes de traités frontés (vs 17,1 M€ en 2022), et 61,7 M€ de primes CAT (vs 39,7 M€ en 2022).

L'augmentation des primes rétrocédées s'explique essentiellement par les renouvellements favorables en acceptation ayant entraîné une assiette plus importante et par une cession plus importante à 157 Re.

Ratio combiné Non-Vie et marge technique Vie

Lignes d'activité Non-Vie

Le ratio combiné de CCR Re s'établit à 96,6 % au 31 décembre 2023, contre 98,7 % en 2022. Il se décompose en :

- un ratio de sinistralité S/P³ de 67,3 % (vs 69,1 % en 2022) ;
 - la sinistralité attritionnelle représente 48,0 points de ratio S/P (contre 51,2 points en 2022) ;
 - les catastrophes naturelles représentent une charge nette de rétrocession de 88 M€ (vs 35 M€ en 2022). Ces dernières contribuent pour 13,0 points au ratio S/P (vs 6,3 points en 2022). Les grêles en Italie, le

tremblement de terre en Turquie, l'ouragan Otis au Mexique, la tempête Ciaran en France et le typhon Doksuri en Asie représentent un coût de 91,3 M€ brut de rétrocession (62,1 M€ net) ;

- les sinistres majeurs d'origine humaine représentent une charge de 17 M€, en brut et en net de rétrocession (vs 34 M€ nets en 2022), et contribuent pour 2,5 points au ratio S/P (vs 6,0 points en 2021). Les deux sinistres majeurs qui concernent CCR Re sont les émeutes en France de juin 2023 et les conséquences de la faillite de CGIBAT (faillites d'artisans de maisons individuelles) ;
- l'inflation sur les sinistres (2023 et exercices antérieurs) contribue pour 3,8 points au ratio S/P (contre 5,6 points en 2022).
- un ratio de frais⁴ de 29,3 % (vs 29,6 % en 2022).

Ligne d'activité Vie

Le taux de marge technique⁵ de la ligne d'activité Vie s'établit à 3,9 % en 2023 (vs 3,6 % en 2022).

Cette progression s'explique par l'effet d'une moindre surcharge liée à l'inflation puisqu'au 31 décembre 2022, une charge de 4 M€ avait été provisionnée, représentant 1,2 points de taux de marge technique. À périmètre constant, la baisse de 0,9 point du taux de marge technique est principalement liée à un rechargement de provisions intervenu le premier semestre 2023.

Charges de gestion

Les charges de gestion (hors charges non récurrentes ou relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2023 à 55 M€ (vs 42 M€ en 2022), soit un ratio de coût⁶ de 4,3 %, comparé à 4,1 % en 2022.

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 57 M€ (vs 47 M€ en 2022). Il est composé :

- des produits financiers courants à hauteur de 52 M€, en hausse de 14 M€ par rapport à 2022. L'environnement de hausse de taux bénéficie à ces produits courants, notamment via les produits de taux (obligations, fonds de prêts) ;

² Les variations à cours de change constant correspondent à la comparaison entre les données 2022 converties au taux de change du 31 décembre 2022 et les données 2023 au taux de change du 31 décembre 2022.

³ Rapport entre la somme des sinistres survenus et antérieurs (payés ou provisionnés nets de rétrocession) et des frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

⁴ Rapport entre les commissions et les charges de gestion interne hors frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

⁵ Taux de marge Vie : rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèces de la ligne d'activité Vie, d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession de la ligne d'activité Vie, d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.

⁶ Charges de gestion hors placements et charges récurrentes, nettes de CVAE et de C3S rapportées aux primes émises brutes.

- d'une charge liée à la dette subordonnée de -13 M€, stable par rapport à 2022;
- des plus-values nettes réalisées (18 M€) en hausse de 5 M€ par rapport à 2022. Cette hausse est néanmoins compensée par l'absence de produits financiers non-récurrents, alors qu'il y en avait 9 M€ en 2022.

L'évolution des marchés financiers en 2023 a généré une dotation de PDD pour 3 M€ en 2023 mais n'a pas rendu nécessaire de dotation à la provision pour risque d'exigibilité (PRE).

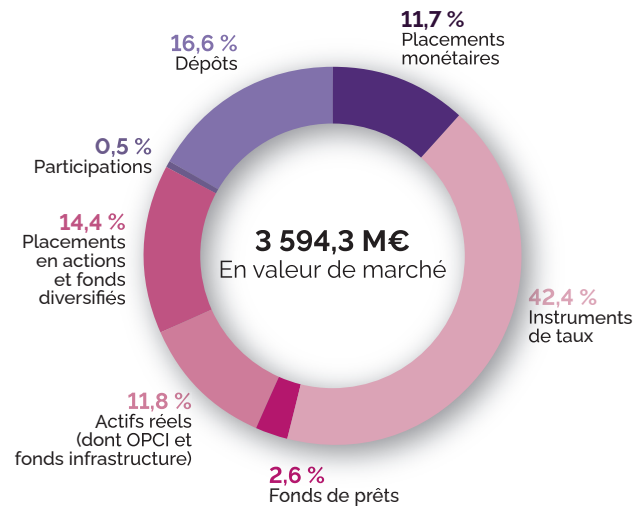
Le rendement des actifs investis⁷ de CCR Re s'est élevé à 2,4 % en 2023, contre 2,3 % en 2022. Cette hausse est liée à la hausse des produits financiers courants.

Gestion financière et immobilière

Les placements⁸ s'élèvent à fin 2023 à 3303 M€ en valeur nette comptable, dont 387 M€ en dépôt auprès des cédantes, contre 2832 M€ au 31 décembre 2022.

Compte tenu de la situation sur les marchés financiers et immobiliers et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2023, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 291 M€ à

fin 2023, contre 207 M€ un an plus tôt. Le montant total des placements financiers et immobiliers de CCR Re, considérés en valeur de marché, atteint 3594,31 M€, en progression de 18,3 % par rapport à fin 2022.



À la clôture de l'exercice, la structure des placements de CCR Re en prix de revient et valeur de marché s'établit ainsi:

MONTANTS EN M€	31/12/2022			31/12/2023			Variation N — N-1			
	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	%	Valeur de marché (VM)	%
Placements monétaires	216,8	217,0	71,1 %	419,8	420,1	11,7 %	202,9	93,6 %	203,2	93,6 %
Instruments de taux	1318,9	1208,2	39,8 %	1546,2	1525,4	42,4 %	227,4	17,2 %	317,2	26,3 %
Fonds de prêts	91,6	92,1	3,0 %	85,6	92,7	2,6 %	-6,1	-6,6 %	0,6	0,6 %
Actifs réels (dont OPCI et fonds infrastructure)	173,3	462,1	15,2 %	179,7	425,7	11,8 %	6,4	3,7 %	-36,3	-7,9 %
Placements en actions et fonds diversifiés	467,2	494,6	16,3 %	459,9	516,0	14,4 %	-7,3	-1,6 %	21,4	4,3 %
Participations	14,7	15,4	0,5 %	14,7	17,1	0,5 %	0,0	0,0 %	1,7	10,8 %
Dépôts	549,4	549,4	18,1 %	597,4	597,4	16,6 %	48,0	8,7 %	48,0	8,7 %
TOTAL	2832,0	3038,7	100 %	3303,3	3594,3	100 %	471,3	16,6 %	555,6	18,3 %
dont placements	2707,5	2914,3		3059,2	3350,2					
dont comptes courants et caisses	124,5	124,5		244,1	244,1					

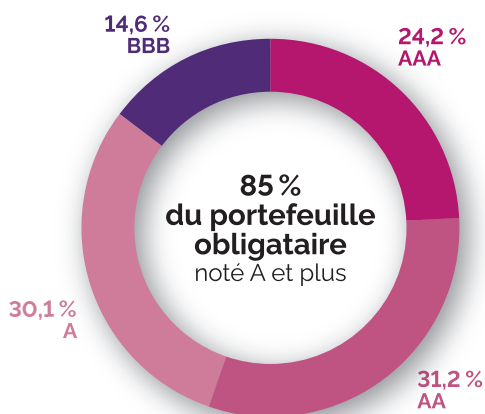
⁷ Rapport entre les produits financiers nets, d'une part, et l'encours des placements, d'autre part, hors titres de participations de la filiale luxembourgeoise, hors intérêts sur dette subordonnée, hors dépôts cédantes et hors immeuble d'exploitation.

⁸ Placements financiers et immobiliers de CCR Re y compris les liquidités. Dans cette partie, les placements au 31 décembre 2022 sont revalorisés aux cours du 31 décembre 2023.

Le portefeuille a vu sa valeur de marché augmenter très fortement en 2023 passant de 3 039 M€ à 3 594 M€. Une partie de cette progression est expliquée par l'augmentation de capital de 200 M€ par le consortium formé par les groupes SMABTP et MACSF.

Comme le montre le tableau précédent, la structure des placements de CCR Re a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

- L'encours des « **placements monétaires** » à 420 M€ en augmentation de 93,6 % par rapport à 2022. Cet encours représente 11,7 % des placements en valeur de marché, contre 7,1 % en 2022.
- Les « **instruments de taux** » représentent 42,4 % du total des placements en valeur de marché à fin 2023 en hausse de 26,3 % par rapport fin 2022. Ils sont composés d'obligations détenues en direct (61,7 %) et d'OPC (38,3 %) et le portefeuille obligataire est très majoritairement composé d'obligations à taux fixes (97 % du portefeuille obligataire). À fin 2023, le portefeuille obligataire est composé à 85 % de titres notés A et plus. La notation moyenne du portefeuille obligataire géré en direct est AA- chez S&P.



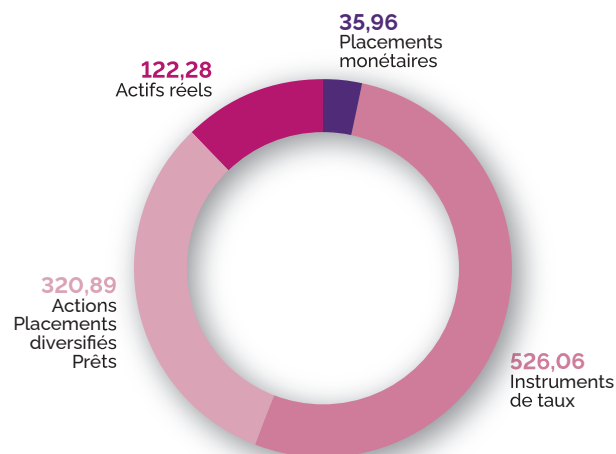
- Les investissements dans les « **fonds de prêts** » représentent 92,7 M€ en valeur de marché, soit 2,6 % du portefeuille, dans une proportion stable par rapport à fin 2022.
- Les placements en « **actifs réels** » s'élèvent à 425,7 M€ en valeur de marché, soit 11,8 % du total des placements (15,2 % en 2022), en baisse sensible (8 %) par rapport à 2022. La raison de cette baisse est double: la cession

de l'immeuble rue de la Pompe et la dilution liée à la hausse de la valeur de marchés du total des placements. Le portefeuille immobilier de CCR Re reste composé d'actifs de bureaux et d'actifs résidentiels situés à Paris intramuros.

- L'exposition « **placements en action et fonds diversifiés** » en valeur de marché est de 516 M€, soit 14,4 % du total des placements à fin 2023 — en baisse par rapport à 2022 (495 M€).
- Les encours « **participation** » en valeur de marché sont de 17 M€ au 31 décembre 2023 (contre 15,4 M€ en 2022).

Les placements financiers **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** s'élèvent à 1 005,2 M€ en valeur de marché soit 28 % du total des placements au 31 décembre 2023 (28,2 % au 31 décembre 2022). La répartition de ces placements est la suivante (en M€) :

Placements actifs ESG au 31 décembre 2023



EBITAER⁹

Compte tenu des éléments précédents, l'EBITAER s'établit à 87,7 M€, comparé à 64,1 M€ en 2022.

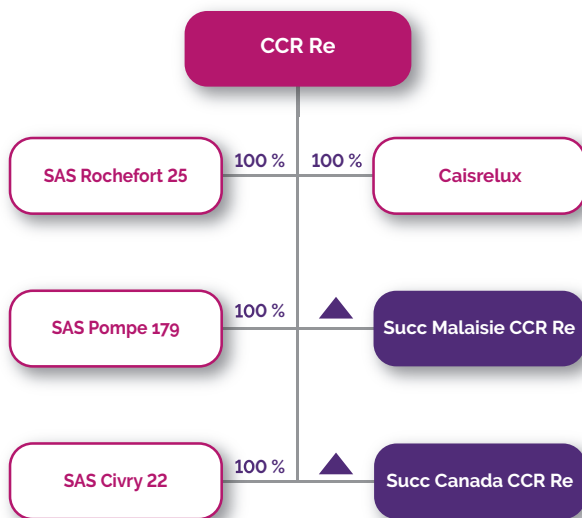
⁹ Earnings Before Interest, Taxes, Amortization and Equalization Reserve, soit bénéfice avant intérêts, impôts amortissements et provision pour égalisation. Exclut également le résultat exceptionnel.

Résultat net

Le résultat net 2023 de CCR Re ressort à 56,3 M€ (contre 42,0 M€ en 2022); il est composé essentiellement des éléments suivants:

- l'EBITAER s'élève à 87,7 M€ (contre 64,1 M€ en 2021),
- la provision pour égalisation a été dotée de -0,6 M€ (contre une dotation nette de 5,0 M€ en 2022). Dotée en franchise d'impôt afin de pouvoir compenser les charges exceptionnelles futures afférentes aux opérations de certaines branches de réassurance, cette provision contribue à renforcer la solidité financière de CCR Re en limitant la volatilité de son résultat comptable,
- le coût de la dette est stable à -12,7 M€,
- le résultat exceptionnel est de +0,2 M€ (contre +0,1 M€ en 2022),
- l'impôt sur les sociétés s'élève à -18,4 M€ (contre -4,5 M€ en 2022), soit un taux d'impôt apparent de 33 %, notamment du fait de l'augmentation des plus-values latentes.

Participations et filiales



Comme le montre la structure ci-dessus, CCR Re gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de trois sociétés par actions simplifiées, dont les fonds propres totaux sont de 42,7 M€ au 31 décembre 2023. Ces sociétés immobilières ont contribué à hauteur de 39,2 M€ aux produits financiers de CCR Re pour l'exercice 2023.

CCR Re détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 6,2 M€ au 31 décembre 2023, sans changement par rapport à l'année précédente. Cette société est exclusivement

dédiée à la rétrocession de CCR Re. Un prêt interne de 10 ans a été accordé à Caisrelux le 22 décembre 2022 pour un montant de 15 M€.

1.5 Perspectives 2024

Développement commercial

La campagne de janvier a permis la poursuite du durcissement du marché, mais à un rythme moins soutenu qu'à la précédente campagne. En effet, si les conditions ont été à nouveau globalement améliorées, il ne s'agit pas d'évolutions systématiques: le mérite de chaque client entre en ligne de compte, sauf pour les marchés fortement sinistrés en 2023 (Italie, Turquie, Mexique...).

La campagne est apparue plus difficile qu'attendue, avec des négociations qui ont encore duré jusqu'à la fin du mois de décembre. CCR Re continue d'apparaître comme un réassureur fidèle, qui apporte une capacité CAT croissante en nominal, qui propose des parts en hausse et qui propose des offres en travers (Vie, Non-Vie, Spécialités), appréciées des clients.

Dans ce contexte, CCR Re réalise une bonne campagne et a su saisir de nombreuses opportunités, parmi lesquelles par exemple:

- Un maintien de nos capacités CAT en Italie et en Turquie profitant des considérables améliorations de conditions.
- Le déploiement de capacité CAT en Grèce en profitant de l'amélioration des conditions consécutives aux incendies.
- Le déploiement de capacité CAT Vie en Israël, en limitant les périls couverts et en échange d'augmentations sensibles de participations sur les autres traités des clients.

Après cette campagne réussie, CCR Re reste en ligne avec son plan de développement pour 2024, en appliquant scrupuleusement sa stratégie (expositions CAT diversifiées, croissance homogène des risques, amélioration du portefeuille en procédant à des résiliations des traités non suffisamment profitables). Cette stratégie est de mieux en mieux comprise par le marché et par les souscripteurs. Ainsi, la sélectivité des affaires est meilleure en amont et en aval et le gain de temps substantiel permet aux équipes d'approfondir l'étude qualitative des affaires.

Perspectives financières

2024 ouvre l'espoir d'un renouveau avec, pourquoi pas, des jours meilleurs. 2024 sera une année électorale avec plus de la moitié de la population mondiale qui va être amenée à voter. Les présidentielles américaines seront le point d'orgue en fin d'année.

Le chemin de crête demeure malgré tout étroit avec des objectifs ambitieux pour les grandes banques centrales avec une atteinte d'une cible d'inflation à 2 % courant 2025 tout en évitant la récession économique. Nous prévoyons que les banques centrales atteignent cette cible avec une désinflation qui se confirme et l'activité économique qui ralentit mais qui résiste.

Le sentiment que la remontée des taux d'intérêt touche à sa fin est bien ancré maintenant dans les différentes courbes de taux qui affichent une inversion marquée. Le président de la Fed a même indiqué que la banque centrale réfléchissait à la date de la première baisse des taux, qui interviendrait avant que l'inflation n'atteigne la cible des 2 %. D'un autre côté, la désinflation se poursuit avec une hausse des prix de +3,1 % sur novembre.

La BCE garde le cap malgré les pressions subies et ne s'est toujours pas prononcée sur une éventuelle détente en 2024, alors que l'économie européenne montre des signes réels de ralentissement et que l'inflation annuelle de novembre atteint son plus bas niveau depuis juillet 2021 à 2,4 %.

Cependant, la stabilisation des prix de l'énergie et la remontée du prix du fret maritime entre l'Asie et l'Europe pourrait mettre un coup d'arrêt à la tendance baissière de l'inflation initiée en 2023.

Nous demeurons donc prudents par rapport aux anticipations de marché sur les perspectives de baisse des taux directeurs des banques centrales, qui par ailleurs expliquent une grande partie de la hausse des marchés actions en 2023.

1.6 Politique en matière d'Instruments Financiers à Terme (IFT)

Le risque de change résulte des écarts entre actifs et passifs dans chaque devise figurant au bilan.

Une congruence totale entre actifs et passifs par devise ne peut être obtenue de façon permanente. CCR Re s'efforce donc de limiter les expositions de change dans son bilan et procède à des opérations de couverture destinées à réduire l'impact des fluctuations de change.

Le pilotage des expositions de change s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs destinés à apprécier les différentes facettes du risque de change devise par devise.

Les instruments de couverture utilisés sont le change à terme et les instruments dérivés pour les devises non négociables (*Non Deliverable Forward*). S'agissant d'IFT utilisés dans le cadre de stratégies de rendement, les charges et produits relatifs à ces titres, qu'ils aient été perçus, réglés ou qu'ils soient latents, sont comptabilisés directement en compte de résultat conformément à la possibilité prévue au paragraphe 3012-3° du règlement CRC 2002-09 pour les contrats à terme.

1.7 Dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices

Conformément à la loi, il est rappelé ci-après le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents:

- exercice 2020 : 5 513 024,52 €, soit un montant net par action de 6,12 €
- exercice 2021 : 12 296 206,65 €, soit un montant net par action de 13,65 €
- exercice 2022 : 16 809 319,86 €, soit un montant net par action de 18,66 €

1.8 Autres éléments d'information

Activités en matière de Recherche et Développement

La Digital Factory de l'entreprise a consolidé sa structure autour de plusieurs centres d'excellence, visant à renforcer notre positionnement dans un environnement en constante évolution :

- Un Pôle Data & BI dont le rôle est d'assurer la maîtrise de la donnée et faciliter son utilisation par les équipes métiers. Ceci via la mise à disposition de flux de données mais aussi de reporting.
- Un Chapter Lab & IA qui a pour mission de porter l'innovation à travers la construction d'une architecture data performante, sécurisée et flexible mais aussi à travers des cas d'usage métiers basés sur de l'IA.
- Un Digital Office garant des méthodes – adaptées à chaque projet pour accélérer leur mise à disposition – et de l'accompagnement des utilisateurs.

Fort de cette organisation dont le mot d'ordre est « l'innovation par la donnée », les travaux basés sur de l'IA initiés en 2022 ont été finalisés en 2023 :

- L'outil ARS permettant de vérifier l'application des règles de souscription a été finalisé avec une dimension reporting pour simplifier son utilisation et interprétation.
- L'outil eProcessing contractuel a été déployé. Son rôle est d'analyser et de faciliter la saisie documentaire électronique en extrayant les informations clés liées à la couverture du risque. Son utilisation devrait permettre gain de temps et meilleur contrôle des données saisies.
- L'outil Clause analysis est rendu accessible aux équipes métiers dans une version « produit minimum viable ». Il aide les équipes Souscription et Juridique à détecter les clauses particulières des contrats et leur écart avec les clauses de référence.
- Enfin l'outil de recherche sémantique Search Engine a été finalisé et rendu accessible aux équipes métiers. Intégrant des technologies de pointe en IA comme les transformers pour permettre des recherches instantanées en multilingues. Il a été notamment utilisé en juillet 2023 pour mesurer rapidement l'exposition au risque « Émeutes ».

En parallèle, la construction d'une data plateforme a été lancée et une version « produit minimum viable » est disponible.

Son rôle est de centraliser la donnée pour faciliter son utilisation et améliorer le délai de mise à disposition de cas d'usage métiers dans un environnement sécurisé. Elle offre ainsi l'agilité nécessaire au déploiement des nouveaux besoins métiers.

Plusieurs cas d'usage métiers sont en cours de développement sur cette plateforme, principalement pour faciliter la mesure d'exposition aux risques.

Des travaux de développement ont été également initiés :

- Machine Learning Plateforme: une infrastructure en lien avec la data plateforme, construite pour faciliter l'industrialisation des cas d'usage basés sur de l'IA dans un environnement sécurisé.
- Approche MLOPs: ce mode de fonctionnement a été testé sur 2023 au sein du Chapter Lab & IA pour fiabiliser et accélérer le déploiement de projets basés sur du machine learning. Grâce à la réutilisation de solutions sur étagère, cette approche permet un passage à l'échelle plus efficace et rapide.
- Approche UX / UI: innover est un facteur clé de succès pour l'entreprise mais pour que le succès soit au rendez-vous, il faut faciliter son adoption et son utilisation. Une approche basée sur le design a été testée pour notre plateforme IA ainsi que sur l'activité de Business Intelligence (BI).

CCR Re a également exploré les possibilités de l'IA générative et, plus précisément, sur la spécialisation des Large Language Models (LLM). Ceci dans l'optique d'analyser son applicabilité dans un contexte réassurantiel. Un POC a été mené à travers l'outil Search Engine et a été présenté lors de la conférence 100 % Actuaire 100 % Data Science organisée par l'institut des actuaires en octobre 2023.

Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, les informations sur les délais de paiements sont communiquées ci-après :

EN K€	ARTICLE D441 L.1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					ARTICLE D441 L.2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		1			1	2						
Montant total des factures concernées HT		2,5			4,6	7,1						
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,0 %	0,0 %			0,0 %	0,0 %						
Pourcentage du CA HT de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												
Délais contractuels					30 jours fin de mois							
Délais légaux										30 jours à réception de la facture		

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans le tableau ci-dessus, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats de réassurance.

Calcul des indicateurs financiers

Présentations comptable et par « activité » des périmètres Vie et Non-Vie

AU 31 DÉCEMBRE 2023 — EN M€	PRÉSENTATION PAR ACTIVITÉ			PRÉSENTATION COMPTABLE	
	BU Non-Vie (1)	Bu Vie Assurances de personnes (2)	BU Vie Décès (3)	Non-Vie (1) + (2)	Vie (3)
Primes acquises nettes	675	136	203	811	203
Charges de sinistres et des autres provisions techniques, net de rétrocession	-454	-134	-162	-589	-162
Commissions nettes, frais, autres charges et produits techniques	-198	-13	-34	-210	-34
Variation de la provision pour égalisation	-1	0	0	-1	0
Produits et placements alloués au résultat technique	35	6	3	41	3
RÉSULTAT TECHNIQUE	58	-5	9	53	9

Ratio combiné Non-Vie

Le ratio S/P (sinistres / primes) est égal au rapport entre les charges de sinistres y compris frais de gestion de sinistres, nettes de rétrocession et les primes acquises nettes.

L'expense ratio est égal au rapport entre la somme des commissions et des participations aux bénéfices aux cédantes, de la variation des frais d'acquisition reportés, des commissions perçues des rétrocessionnaires et des charges de gestion hors charges de placement et hors frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

EN M€	2022R	2023R
Primes émises brutes	653	815
Primes acquises nettes (A)	558	675
Charge de sinistres et des autres provisions techniques (B)	-385	-455
Ratio S/P: — (B) / (A)	69,1 %	67,3 %
Commissions, frais, autres charges et produits techniques (C)	-165	-198
Expense ratio: — (C) / (A)	29,6 %	29,3 %
RATIO COMBINÉ NON-VIE: — [(B) + (C)] / (A)	98,7 %	96,6 %

Taux de marge Vie

Le taux de marge Vie est égal au rapport, pour l'activité Vie, entre la somme du résultat de souscription net¹⁰ et des intérêts sur dépôts en espèce, d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

EN M€	2022R	2023R
Primes émises brutes	334	371
Primes acquises nettes (A)	305	338
Résultat de souscription net	7,3	9,9
Intérêts sur dépôts-espèce	3,6	3,4
Solde technique pour le calcul du taux de marge Vie (B)	11,0	13,3
TAUX DE MARGE VIE (B) / (A)	3,6 %	3,9 %

Ratio de coût

Le ratio de coût est égal au rapport entre les frais de gestion nets de charges de placements et nets de taxes, d'une part, et les primes émises brutes de rétrocession, d'autre part.

EN M€	2022R	2023R
Total des charges de gestion au compte de résultat	-45,7	-59,4
dont charges de placements	3,7	6,7
dont taxes	1,8	2,1
TOTAL CHARGES DE GESTION (pour le calcul du ratio de coût) (A)	-40,1	-50,6
Primes émises brutes (B)	987	1186
RATIO DE COÛT / – (A) / (B)	4,1 %	4,3 %

Rendement des actifs investis

Le rendement des actifs investis est égal au rapport entre les produits financiers nets, d'une part, et l'encours des placements, d'autre part, hors intérêts sur dette subordonnée, hors retraitements divers (dépôts espèces cédantes et immeuble d'exploitation) et hors filiale (Caisrelux).

EN M€	2022R	2023R
Résultat financier	47,1	56,5
Retraitements divers (dépôts espèces cédantes et immeuble d'exploitation)	-5,2	-5,0
Coût de la dette	12,7	12,7
Résultat financier pour le calcul du rendement des actifs investis	54,6	64,2
Actifs investis moyen	2 399	2 700
TAUX DE RENDEMENT DES ACTIFS INVESTIS	2,3 %	2,4 %

¹⁰ Somme des primes, sinistres et frais de gestion associées, et frais de commissions et de courtage, y compris variations de provisions techniques associées, nets de réassurance.

EBITAER

L'EBITAER (*Earnings Before Interests, Taxes and Equalization Reserve*) correspond au bénéfice avant intérêts, impôts et provision pour égalisation. Il exclut également le résultat exceptionnel.

EN M€

Non-Vie	2022R	2023R	VAR.
Primes émises brutes	653	815	162
Primes acquises nettes	558	675	118
+ Sinistres (yc frais de gestion de sinistre) et commissions nets	-521	-615	-93
+ Frais de gestion interne	-31	-40	-9
- Frais de gestion de sinistre	2,5	2,9	0,5
+ Autre résultat technique	-0,4	-0,4	0,0
+ Produits financiers alloués au résultat technique	31	35	4
RÉSULTAT TECHNIQUE HORS VAR. DE LA PROVISION D'ÉGALISATION	38	58	20

Vie

Primes émises brutes	334	371	37
Primes acquises nettes	305	338	34
+ Sinistres (yc frais de gestion de sinistre) et commissions nets	-297	-328	-31
+ Frais de gestion interne	-11	-15	-4
- Frais de gestion de sinistre	0,4	0,4	0,0
+ Autre résultat technique	-0,1	-0,1	0,0
+ Produits financiers alloués au résultat technique	8	9	1
RÉSULTAT TECHNIQUE HORS VAR. DE LA PROVISION D'ÉGALISATION	4	4	0
Produits financiers nets	47	57	9
- Produits financiers alloués au résultat technique	-38,7	-44,0	-5,3
- Coût du financement	13	13	0
- Amortissements	0	0	0
EBITAER	64	88	24
+ Amortissements	0	0	0
+ Coût du financement	-13	-13	0
+ Variation de la provision d'égalisation	-5	-1	4
+ Résultat exceptionnel	0	0	0
+ Participation des salariés	0	0	0
+ Impôt	-5	-18	-14
RÉSULTAT NET	42	56	14

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La présente section du rapport de gestion regroupe spécifiquement, conformément à l'article L 225-37 du Code de commerce, les informations qui relèvent du rapport sur le gouvernement d'entreprise que le conseil d'administration doit présenter à l'assemblée générale.

2.1 Dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la Direction générale

Conformément à l'article L 225-51-1 du Code de commerce et à l'article 16 des statuts, le conseil d'administration, au cours de sa réunion du 3 juillet 2023, a opté pour un mode dissocié de la fonction de Président du conseil d'administration et de la fonction de Directeur Général.

2.2 Présidence du conseil d'administration et Direction générale

M. Patrick BERNASCONI a été nommé Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur par le conseil d'administration du 3 juillet 2023, en remplacement de M. Bertrand LABILLOY dont la démission a été actée par le conseil d'administration du même jour. L'assemblée générale mixte du 27 juin 2023 a nommé M. Patrick BERNASCONI en qualité d'Administrateur pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Conformément aux stipulations du Pacte d'Actionnaires,

M. Bertrand LABILLOY a été nommé Directeur Général, dirigeant effectif de la société au sens de l'article L. 322-3-2 du Code des assurances, par le conseil d'administration le 3 juillet 2023 pour une durée de 5 ans.

Conformément aux stipulations du Pacte d'Actionnaires,

M. Laurent MONTADOR a été nommé Directeur Général Adjoint et dirigeant effectif de la société au sens de l'article L. 322-3-2 du Code des assurances, par le conseil d'administration le 3 juillet 2023.

2.3 Composition du conseil d'administration

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus dont un administrateur représentant les salariés au titre de l'article L. 225-27 du Code de commerce.

Le conseil d'administration de CCR Re est composé de :

- M. Patrick BERNASCONI, Président du conseil d'administration
- M. Édouard VIEILLEFOND, Représentant permanent de La Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- M^{me} Laurence DAZIANO
- M^{me} Monica CRAMER
- M^{me} Sandrine TURQUETIL DELACOUR
- M. Stéphane DESSIRIER
- M. Jacques CHANUT
- M. Pierre ESPARBES, Représentant permanent de la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics (SMABTP)
- M. Xavier TOUZÉ, Représentant permanent de SMA SA
- M^{me} Agnès AUBERTY, Représentant permanent de la Société Mutuelle d'Assurance sur la vie du Bâtiment et des Travaux Publics SMAvie BTP
- M^{me} Sylvie VAN VIET
- M. John CONAN, Administrateur représentant les salariés, élu par le personnel au titre de l'article L. 225-27 du Code de commerce,

La durée du mandat des administrateurs est de trois ans.

2.4 Attributions du conseil d'administration

Le conseil d'administration délibère notamment sur les principales orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'activité de la société.

Outre les questions réservées à la compétence du conseil par les dispositions législatives et réglementaires applicables, après étude le cas échéant par le comité

compétent, le conseil examine et délibère notamment sur :

- au moins une fois par an, la stratégie de souscription et d'investissement de la société.
- le plan d'affaires pluriannuel de la société ;
- le projet de budget annuel de la société et son appétence aux risques ;
- les projets de fusion, acquisition et de partenariats stratégiques ;
- les grandes lignes du programme de rétrocession ;
- tout investissement financier ou immobilier peu ou pas liquide d'un montant égal ou supérieur à 40 millions d'euros afin d'en valider la nature et le montant.

Le conseil dispose :

- au moins une fois par an, d'une présentation de la situation financière, de la solvabilité et du portefeuille, ainsi que des engagements de la société ;
- une fois par an, et en tant que de besoin (notamment en cas de difficultés financières), d'une information relative à la situation des principales filiales.

En 2023, le conseil a été régulièrement informé du projet de désarrimage de CCR à CCR Re et d'arrimage de CCR Re à SMABTP, notamment sur les questions d'infrastructures informatiques.

Le conseil exerce les responsabilités résultant de la directive Solvabilité 2 et de la réglementation qui en découle. À ce titre, il approuve les rapports et politiques dont l'approbation par le conseil est prévue par la réglementation.

2.5 Le comité d'audit, des comptes et des risques

Le comité d'audit, des comptes et des risques créé en 2023 dans le cadre de l'accord du 03 juillet, est composé de trois administrateurs. Le Comité est présidé par M^{me} Sandrine TURQUETIL DELACOUR

Le comité a notamment pour mission d'assister le conseil d'administration dans sa mission relative notamment aux comptes sociaux annuels afin de : (i) veiller à la pertinence et à la permanence des méthodes comptables et actuarielles adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et, le cas échéant, consolidés, ainsi que des états réglementaires (ii) rendre un avis sur le budget annuel, les plans pluriannuels et les plans de financement pluriannuels, (iii) procéder à l'examen préalable des projets de comptes sociaux et, le cas échéant, consolidés, (iv) évaluer l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne, d'examiner les risques notamment les risques extra-financiers en matière de

RSE et les engagements significatifs, notamment au travers d'une cartographie des risques et du programme d'audit interne, (v) veiller au respect par la Société des obligations légales et réglementaires applicables (notamment au regard de la Directive Solvabilité II), (vi) veiller à l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité des états financiers de la société et de toute autre information ou rapport de nature financière communiqué aux actionnaires, à l'autorité de contrôle ou au public et (vii) veiller à l'existence et l'efficacité de procédures de contrôle interne dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière.

Il examine les rapports, notamment le rapport régulier au contrôleur (*Regular Supervisory Report — RSR*), le rapport sur la solvabilité et la situation financière (*Solvency and Financial Conditions Report — SFCR*) et les politiques écrites relevant de sa compétence. Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'Orsa avec l'examen du rapport Orsa et de l'audition des fonctions clés au sens Solvabilité 2.

2.6 Le comité des nominations et des rémunérations

Le comité des nominations et des rémunérations créé en 2023 dans le cadre de l'accord du 3 juillet, est composé de trois administrateurs.

Il est présidé par M^{me} Sylvie VAN VIET.

Le comité des nominations et des rémunérations a notamment pour mission (i) d'examiner et de donner son avis au conseil d'administration sur les rémunérations respectivement allouées au Président et au Directeur Général, (ii) de proposer au conseil d'administration un montant global (et des règles de répartition entre administrateurs) pour la rémunération allouée aux administrateurs (en vue de la proposition de ce montant à l'assemblée générale), (iii) d'examiner toute candidature à la nomination à un mandat d'administrateur au sein du conseil d'administration (ou renouvellement d'un tel mandat) et (iv) d'examiner toute candidature à la nomination ou au renouvellement du Directeur Général.

Il suit la politique salariale de l'entreprise dans ses composantes tant collectives qu'individuelles, apprécie sa cohérence avec la stratégie de l'entreprise et ses objectifs en matière de performances, analyse les éléments déterminants de l'évolution de la masse salariale de l'entreprise.

2.7 Le comité stratégique

Le comité stratégique créé en 2023 dans le cadre de l'accord du 3 juillet, est composé de trois administrateurs.

Il est présidé par M. Patrick BERNASCONI.

Le comité stratégique a notamment pour mission (i) d'étudier, de débattre et de formuler des avis au conseil d'administration notamment sur la stratégie, la croissance organique et externe de la société et ses filiales (incluant le suivi et l'évolution du/des plans d'affaires et des opérations de fusion-acquisition et/ou de croissance externe, reprise de portefeuille, etc.), la stratégie de souscription, la stratégie de rétrocession et de gestion des expositions, la stratégie d'appétences aux risques ainsi que le suivi de ces stratégies et (ii) de préparer les travaux du conseil d'administration sur ces sujets.

2.8 Rémunérations attribuées aux administrateurs et aux mandataires sociaux

En 2023, CCR Re a versé un montant total de 320 500 € au titre des jetons de présence aux membres du conseil d'administration qui se répartit ainsi :

• M. CHANUT	17 000 €
• M. LEVI	20 000 €
• M. CERCEAU	22 500 €
• M ^{me} CRAMER	25 000 €
• M. BERNASCONI	60 000 €
• M ^{me} VAN VIET	25 000 €
• M ^{me} DAZIANO	21 000 €
• M. DESSIRIER	17 000 €
• M ^{me} TURQUETIL DELACOUR	25 000 €
• SMABTP	25 000 €
• SMAvie BTP	17 000 €
• SMA SA	25 000 €
• Caisse Centrale de Réassurance (CCR)	21 000 €

Conformément à la loi, la rémunération du Directeur Général est fixée par le conseil d'administration.

M. Bertrand LABILLOY, Directeur Général, a bénéficié d'une rémunération globale de 243 166,39 € (montant total brut au titre de 2023) dont 192 504 € de part fixe, 50 000 € de part variable et 62,39 € de réintégration sociale de prévoyance, versée au titre de l'exercice 2023. Il ne bénéficie pas d'avantages en nature.

M. Laurent MONTADOR, Directeur Général Adjoint, a bénéficié d'une rémunération globale de 126 050,55 € (montant total brut au titre de 2023) dont 125 214 € de part fixe et 836,55 € de réintégration sociale de prévoyance, versée au titre de l'exercice 2023. Il ne bénéficie pas d'avantages en nature.

Les filiales de CCR Re n'ont versé aucune rémunération à aucun des mandataires sociaux de CCR Re en 2023.

2.9 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Aucune délégation de compétence et de pouvoir n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

2.10 Opérations avec des parties liées

Une convention de prestations entre CCR Re et la SAS Cerceau Consulting a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de CCR Re le 8 décembre 2022 avant d'être conclue pour une durée d'une année. Suivant les termes de la convention, la SAS Cerceau Consulting dont M. CERCEAU est l'unique associé, a une mission de conseil et d'assistance à la prospection commerciale sur certains marchés déterminés afin de permettre à CCR Re de souscrire de nouvelles affaires de réassurance sur ces marchés correspondant à ses critères de souscription ou de conclure des partenariats avec des acteurs locaux de réassurance. Cette convention a fait l'objet d'une communication aux commissaires aux comptes suivant la réglementation. Depuis le 3 juillet 2023, M. CERCEAU n'est plus administrateur de CCR Re.

2.11 Autres informations

Dans le cadre de la cession de 75 % du capital social et des droits de vote CCR Re au consortium SMABTP et MACSF, le comité social et économique a rendu un avis favorable sur les modifications de l'organisation économique et juridique.

2.12 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de CCR Re durant l'exercice 2023

BERTRAND LABILLOY
Directeur Général

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Directeur Général de CCR Re
- Il est également le représentant de CCR Re dans les SAS Civry, Pompe et Rochefort. Il l'a également été pour les SAS de CCR jusqu'au 3 juillet 2023

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Membre du comité Directeur de l'APREF (Association Professionnelle des Réassureurs de France)
- Représentant Permanent de CCR Re au sein du conseil d'administration du GIE La Réunion Aérienne
- Président du conseil d'administration de SEYNA

LAURENT MONTADOR

Directeur Général Adjoint

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Directeur Général Adjoint de CCR Re
- Président du Conseil d'Administration de CAISRELUX

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Administrateur du GAREX

PATRICK BERNASCONI

Président du conseil d'administration

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Président du conseil d'administration de CCR Re
- Président du comité stratégique de CCR Re

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMAvie BTP SAM: Administrateur
- SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMABTP SAM: Administrateur
- SOCIÉTÉ DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SGAM BTP: Représentant Permanent de la FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS (FNTP), Administrateur
- Société de la Tour Eiffel: Président du conseil d'administration
- PBI Finances: Président
- SCI HPKZ INVESTMENTS: Co-gérant
- SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMAvie BTP SAM: Président du conseil d'administration / Président du Comité des investissements / Vice-Président du Comité stratégique - fin 1^{er} octobre 2023
- SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE LOCATION D'IMMEUBLES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS – SELICOMI SAS: Vice-Président et Administrateur — fin 27 octobre 2023
- SMA SA: Président et Membre du Conseil de surveillance — fin 5 décembre 2023
- SOCIÉTÉ AUXILIAIRE D'ÉTUDES ET D'INVESTISSEMENTS MOBILIERS – INVESTIMO: Vice-Président et Administrateur — fin 26 octobre 2023
- SOCIÉTÉ ANONYME GÉNÉRALE D'ASSURANCE SUR LA VIE – SAGEVIE: Président du conseil d'administration et Administrateur — fin 4 décembre 2023
- IMPERIO ASSURANCES ET CAPITALISATION SA: Président et Administrateur- fin 29 novembre 2023
- SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMABTP SAM: Représentant Permanent de SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMAvie BTP SAM (groupe SMA), Administrateur délégué - fin 1^{er} octobre 2023
- SOCIÉTÉ DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SGAM BTP: Administrateur - fin 11 octobre 2023

PIERRE ESPARBES

Administrateur

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Représentant Permanent de SMABTP, Administrateur
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR Re
- Membre du comité des nominations et des rémunérations de CCR Re

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- SMABTP: Directeur Général
- SGAM BTP: Directeur Général
- SMAvie BTP (groupe SMABTP): Directeur Général
- SMA SA (groupe SMABTP): Représentant Permanent de SMABTP, Membre du Conseil de surveillance
- PROTEC BTP SA (groupe SMABTP): Président du Conseil de surveillance
- SMA GESTION SA (groupe SMABTP): Représentant Permanent de SMAvie BTP, Membre du Conseil de surveillance
- BATI PREMIÈRE (SICAV) (groupe SMABTP): Représentant Permanent de SMABTP, Administrateur
- SAGEVIE (groupe SMABTP): Représentant Permanent de SMA SA, Administrateur
- IMPERIO SA (groupe SMABTP): Administrateur
- INVESTIMO SA (groupe SMABTP): Administrateur
- VICTORIA SEGUROS DE VIDA SA (Portugal) (groupe SMABTP): Administrateur
- VICTORIA SEGUROS SA (Portugal) (groupe SMABTP): Administrateur
- VICTORIA INTERNACIONAL DE PORTUGAL SGPS SA (Portugal) (groupe SMABTP): Administrateur
- SMABTP COTE D'IVOIRE SA (groupe SMABTP): Représentant Permanent de SMA SA, Administrateur
- SELICOMI SAS (groupe SMABTP): Administrateur
- FONCIÈRE 114 SAS (groupe SMABTP): Administrateur
- FONCIÈRE CERES SAS (groupe SMABTP): Administrateur
- PACTINVEST SAS (groupe SMABTP): Administrateur
- CHÂTEAUX DES DEUX RIVES SAS (groupe SMABTP): Administrateur
- CGI BAT SA (groupe SMABTP) : représentant permanent de SMABTP, membre du Conseil de surveillance
- FONDATION D'ENTREPRISE EXCELLENCE SMA (groupe SMABTP) : Administrateur
- Société de la Tour Eiffel, représentant permanent de SMABTP, administrateur
- ASEFA (ASEFA SA, ASSURANCE ET RÉASSURANCE) – SEGUROS Y REASEGUROS (Espagne) (groupe SMABTP) : administrateur - fin le 12 décembre 2023
- WONINGBORG N.V : Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 13 décembre 2023)
- WONINGBORG HOLDING B.V : Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 13 décembre 2023)

AGNÈS AUBERTY

Administratrice

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Représentante Permanente de SMAvie BTP, Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Société de la Tour Eiffel: Représentante Permanente de SMAvie BTP, Administratrice et membre du comité d'audit
- PACTINVEST, Représentante Permanente de SMABTP, Administratrice
- SMART LENDERS: Membre du Conseil de Surveillance
- ECOFI INVESTISSEMENTS: Représentante permanente de SMABTP, Membre du Conseil de surveillance

XAVIER TOUZÉ

Administrateur

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Représentant Permanent de SMA SA, Administrateur
- Membre du comité stratégique de CCR Re

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- SMABTP Côte d'Ivoire: Administrateur
- DUPI Group B. V: Supervisory Director (Membre du Conseil de surveillance)

ÉDOUARD VIEILLEFOND

Administrateur

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Représentant Permanent de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), Administrateur
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR Re

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Directeur Général de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)

LAURENCE DAZIANO

Administratrice

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Administratrice de CCR Re
- Membre du comité des nominations et des rémunérations

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Directrice de la stratégie et du juridique TGV-IC / SNCF Voyageurs
- Maître de conférences en économie à Sciences Po Paris
- Membre du conseil d'administration de Eurostar International Limited

SANDRINE TURQUETIL DELACOUR

Administratrice

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Administratrice de CCR Re
- Présidente du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR Re

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Membre du directoire de MACSF financement, société de financement du groupe MACSF

STÉPHANE DESSIRIER

Administrateur

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Administrateur de CCR Re

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Président de Médi Actions
- Président de Médi Convertibles
- Directeur Général de MACSF SGAM
- Directeur Général de MACSF assurances
- Directeur Général Délégué de MACSF épargne retraite
- Membre du Conseil de Surveillance de MACSF financement
- Administrateur de MACSF Ré SA

1

JACQUES CHANUT

Administrateur

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Administrateur de CCR Re

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics – SMABTP: Président et Administrateur
- SELICOMI – SAS (groupe SMABTP): Président et Administrateur
- INVESTIMO – SA (groupe SMABTP): Président et Administrateur
- VICTORIA INTERNACIONAL DE PORTUGAL SGPS SA – VICTORIA INTERNACIONAL (Portugal) (groupe SMABTP): Président et Administrateur
- VICTORIA SEGUROS SA (Portugal) (groupe SMABTP): Président et Administrateur
- VICTORIA SEGUROS DE VIDA (Portugal) (groupe SMABTP): Président et Administrateur
- SGAM BTP: Administrateur
- SMA SA (groupe SMABTP): Vice-Président et Membre du Conseil de surveillance
- CGI BAT – société anonyme (groupe SMABTP): Vice-Président et Membre du Conseil de surveillance
- SMAVIE BTP (groupe SMABTP): Représentant Permanent de la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics – SMABTP, Administrateur
- BANQUE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – BTP BANQUE: Représentant Permanent de la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics – SMABTP, Membre du Conseil de surveillance
- CHÂTEAUX DES DEUX RIVES – SAS (groupe SMABTP), Représentant Permanent de la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics – SMABTP, Président et Administrateur
- CHÂTEAU CANTEMERLE (groupe SMABTP): Représentant Permanent Château des deux Rives, Gérant
- SCA GRAND CORBIN (groupe SMABTP): Représentant Permanent de Château des deux Rives, Gérant
- SAGEVIE – société anonyme (groupe SMABTP): Représentant Permanent de la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics – SMABTP: Administrateur
- Société de la Tour Eiffel, Administrateur
- L'Auxiliaire: Représentant Permanent de la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics – SMABTP: Administrateur
- CAM BTP: Représentant Permanent de la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics – SMABTP: Administrateur
- ASEFA (ASEFA SA, ASSURANCE ET RÉASSURANCE) – SEGUROS Y REASEGUROS (Espagne) (groupe SMABTP): Président et Administrateur – fin le 12 décembre 2023
- SICAV Épargne Éthique Obligations: Administrateur
- PAJ (Bourgoin Jallieu) SAS: Président
- PAJIMMO (SNC), Gérant
- SCI LUPIE, Gérant
- SCI PILU, Gérant
- SCI Philo, Gérant
- SCCV DU CENTRE FOLATIERE, Co-gérant
- SOCIÉTÉ DE GESTION DES ETS CHANUT, Co-gérant
- ENTREPRISE CHANUT (SAS), Représentant Permanent de la société PAJ, Président
- SCI LES SETIVES, Gérant

MONICA CRAMER

Administratrice

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Administratrice de CCR Re
- Membre du comité stratégique de CCR Re

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Zavornoalnica Triglav - INED of the supervisory board - June 2023
- Sompo International Insurance Europe - INED of the Board of Directors, Chair of Risk and Compliance Committee - May 2023

SYLVIE VAN VIET

Administratrice

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Administratrice de CCR Re
- Membre du comité des nominations et des rémunérations de CCR Re

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

Néant

JOHN CONAN

Administrateur

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Administrateur représentant des salariés de CCR Re
- Directeur de la souscription « Traités Non-Vie Asie-Afrique » de CCR Re
- Principal Officer de CCR Re Labuan Branch

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Conseiller Municipal de Caudebec les Elbeuf
- Membre du conseil d'administration du CCAS de Caudebec les Elbeuf
- Enseignant au sein du Groupe ENASS / IFPASS

3 FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISME DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de gestion des risques repose sur :

- la définition de l'appétence aux risques ;
- sa déclinaison en limites de risques, aux différents niveaux de CCR Re ;
- une identification de l'ensemble des risques auxquels CCR Re est exposée ;
- l'évaluation, le suivi et l'information de chacun des risques.

3.1 L'appétence aux risques

L'appétence aux risques est le niveau de risque agrégé que CCR Re accepte de prendre afin de poursuivre son activité et d'atteindre ses objectifs stratégiques : c'est une limite globale.

La mission de CCR Re est de construire un portefeuille rentable à risque maîtrisé.

En lien avec l'inversion du cycle de production propre aux entreprises d'assurance et réassurance, CCR Re est également un gestionnaire d'actif et alloue un budget de risque afin de gérer ce portefeuille d'actif de manière prudente mais avisée.

Le conseil d'administration a ainsi affirmé pour 2023 une appétence aux risques qui permet d'allouer le capital nécessaire pour mener à bien sa mission tout en maintenant un ratio de couverture de son SCR supérieur à 150 % sur l'année même si les 2 scénarios de chocs suivants se produisaient :

- survenance d'un événement catastrophique ;
- survenance d'une crise financière.

3.2 Identification des risques

La démarche de gestion des risques de CCR Re repose sur une identification de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée, afin de mieux les comprendre, les mesurer, les suivre et les atténuer le cas échéant.

Ainsi, CCR Re a construit une cartographie de ses risques. Cette cartographie est tenue à jour et enrichie au fur à mesure de l'identification d'autres risques émergents.

Le dispositif d'identification et de mesure des risques est un dispositif à 2 vitesses :

- les risques identifiés comme majeurs pour la compagnie font l'objet d'une revue annuelle ;
- l'exhaustivité de la cartographie est revue pour chaque entité à fréquence triennale.

Il garantit ainsi un suivi de la modification éventuelle du profil de risque de CCR Re.

Tout risque inventorié est analysé au regard de matrices de criticité. Quelle que soit la classe de risques, les matrices répondent aux mêmes principes génériques : évaluation du risque par la détermination d'une fréquence (probabilité d'occurrence) et d'un impact.

Afin de garantir un suivi complet de ses risques, et donc de son profil de risques, CCR Re a choisi de mesurer un risque selon 3 types d'impacts : Financier, Image et Juridique/prudentiel. Un risque reçoit systématiquement une évaluation de sa fréquence et de son impact financier, et selon les cas, une mesure de l'impact d'image ou juridique/prudentiel vient compléter l'évaluation.

Les classifications découlant de ces matrices permettent d'adapter au mieux les processus visant à maîtriser les risques : fréquence du processus, ressources allouées, complexité du processus, etc. Des échelles spécifiques sont utilisées pour chaque grandes catégories de risque. Les seuils financiers sont ainsi adaptés aux activités de CCR Re dont les enjeux financiers sont très inégaux.

Les risques majeurs susceptibles de menacer ou du moins d'éroder la solvabilité de CCR Re sont ainsi aisément mis en évidence.

3.3 Le référentiel des risques de CCR Re

Le référentiel couvre l'ensemble des risques pouvant impacter l'entreprise. Il inclut les catégories de risques mentionnées par la directive Solvabilité 2 et a été adapté au profil de risque de CCR Re. Ce référentiel fait l'objet d'une revue annuelle dans le cadre des risques majeurs en CORI, comité des risques Interne à CCR Re, et d'une revue tous les 3 ans pour l'exhaustivité des risques de la cartographie.

Le référentiel possède 3 niveaux de granularité et reprend l'architecture du cadre d'appétence aux risques. Le référentiel de CCR Re se décline suivant 5 grandes catégories dites de niveau 1, elles sont définies ci-dessous.

Risques stratégiques

Risques liés au marché de l'assurance

Risque de perte lié à une concurrence accrue sur le marché de l'assurance.

Risques liés aux évolutions législatives, réglementaires et judiciaires

Risques liés aux évolutions législatives, réglementaires et judiciaires (décisions des tribunaux). Ce risque peut provoquer une absence non anticipée de conformité de CCR Re, engendrant des pertes financières et une image dégradée du groupe auprès du public et des marchés.

Risques de pilotage

Risques de choix stratégiques, de moyens associés ou de pilotage de la mise en œuvre inadéquats.

Ce risque peut être en lien avec :

- des mauvais choix stratégiques: découlant par exemple d'un manque de remontée d'information ou de communications non priorisées;
- une mise en œuvre inadaptée de la stratégie définie: liée par exemple à une feuille de route inadaptée, un manque de ressources;
- un pilotage des filiales inadapté afin de s'assurer de la déclinaison homogène de la stratégie définie;
- des anticipations, sur le budget, inadéquates, ou un suivi budgétaire inadapté.

Risques d'inadéquation du produit au marché

Risques de pertes provenant d'une mauvaise analyse des marchés cibles, d'une mauvaise communication marketing.

Risques organisationnels

Risques résultant de défauts dans l'organisation de l'entreprise et de ses procédures. Ce risque peut être en lien avec une absence ou une insuffisance dans la rédaction de politiques et donc à l'absence de cadrage dans les procédures, avec une gouvernance irrégulière et insuffisante conduisant à un manque de prise de décision, ou encore avec un manque de ressources-clés nécessaires à une absence de compétences nécessaires à la gestion de CCR Re.

Défaut d'anticipation sur les risques systémiques et exogènes

Risque de mauvaise anticipation sur les autres risques systémiques et exogènes. Ce risque est en lien avec tous les risques provenant de l'environnement mondial et de ses mutations, dont les effets impacteraient CCR Re. Ces risques peuvent être issus du monde politique (comme par exemple le passage à un régime politique jugé instable d'un partenaire de CCR Re), de la conjoncture (comme par exemple des suspicions de bulles financières dans lesquelles CCR Re détiendrait des actifs), de la société (par exemple un rejet soudain de la société du monde de la finance, impliquant par extension CCR Re), ou encore climatiques et émergents (par exemple le phénomène des migrations climatiques impactant des actifs détenus par CCR Re).

Risques financiers: risques de marché et risques de crédit

CCR Re gère son portefeuille d'actif de manière prudente, en privilégiant une allocation fortement orientée vers les actifs de taux, avec une sensibilité relativement faible au risque de taux d'intérêt, une exposition au risque de crédit d'ampleur limitée par la sélection d'instruments bénéficiant d'une notation AAA et AA. Par ailleurs, le risque de change bas résultant d'une volonté de neutraliser autant que possible les écarts actifs-passifs par devise. Pour autant, l'évolution des marchés financiers peut avoir des répercussions importantes sur les résultats de CCR Re et sur le montant d'actifs dont elle dispose à court terme:

- le maintien des taux d'intérêt à des niveaux très bas influe sur la capacité de CCR Re à générer une rentabilité adéquate;
- la hausse des taux d'intérêt pourrait aussi s'avérer défavorable à CCR Re si elle intervenait alors que CCR Re a d'importants besoins de liquidités;

- la volatilité du marché actions est également un facteur de risque important pour CCR Re. Une baisse significative du cours des actions diminuerait le résultat net de l'entreprise, qui serait contrainte de passer une provision pour dépréciation durable. Elle serait particulièrement défavorable si elle intervenait alors que CCR Re a d'importants besoins de liquidités;
- la baisse durable du marché immobilier constitue un facteur de risque complémentaire;
- enfin, CCR Re est exposée au risque de défaillance d'un partenaire bancaire.

La politique de gestion des risques financiers est détaillée dans les documents suivants la procédure « FIN 10 » et la politique de gestion du risque d'investissement.

Ces documents détaillent l'ensemble des possibilités et autorisations d'investissements et donne lieu au système de conformité associé dotant CCR Re d'un journal quotidien de suivi des brèches et alertes éventuelles.

Risques de souscription

CCR Re réassure principalement des risques à bonne visibilité, avec une part élevée de garanties dommages aux biens ou de protections des personnes. Il en résulte une relative sécurité dans l'évaluation initiale des provisions techniques.

Ainsi l'activité de souscription expose CCR Re aux risques suivants: survenance de catastrophes naturelles dans le monde, attentat impactant le résultat de l'activité Vie, le risque de dérives des coûts des sinistres en RC et le risque de déviation de la sinistralité attritionnelle.

Le directeur souscription de CCR Re, est responsable des risques de souscription en réassurance classique.

Le dispositif de pilotage de ses risques de souscription fait l'objet d'une politique détaillée dans le document « Politique de souscription CCR Re ».

Risques opérationnels

Les principales expositions de la compagnie au risque opérationnel sont les suivantes:

- Souscription d'affaires en dehors de l'appétit au risque de la compagnie entraînant des pertes potentielles importantes pour CCR Re, notamment pour les motifs suivants:
 - erreur d'analyse d'une proposition,
 - non-respect des règles de souscription,
 - signature d'un document contractuel différent des conditions négociées,
 - qualité des données cédantes.
- Modélisation erronée des risques calculés.
- Image non fidèle des comptes.
- Erreur dans les prévisions de résultats entraînant une modification substantielle des provisions.

Le suivi de ces risques est réalisé au travers d'un processus qui a fait ses preuves:

- Définition des règles au travers de guides de souscription, de tarification, de gestion.
- Mise en place d'alertes appropriées pour le suivi des opérations.
- Cartographie des contrôles.
- Contrôle interne.
- Audit interne.

Au cours de l'exercice 2023, CCR Re a poursuivi l'amélioration de son dispositif de maîtrise des risques notamment sur la sécurité et la qualité des données.

2

ÉTATS FINANCIERS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023	37
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023	39
ANNEXE	42



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2023			31/12/2022
	Montant Brut	Amortissements et Provisions	Montant Net	Montant Net
ACTIFS INCORPORELS	3 830	156	3 674	1 175
PLACEMENTS				
Terrains et constructions	177 982	44 327	133 655	136 043
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	14 700	0	14 700	14 700
Autres placements	2 523 986	3 190	2 520 796	2 202 368
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	387 239	0	387 239	354 126
TOTAL	3 103 907	47 517	3 056 390	2 707 237
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES				
Provisions pour primes non acquises Non-Vie	66	0	66	1 163
Provisions de réassurance Vie	0	0	0	639
Provisions pour sinistres à payer Vie	10 246	0	10 246	7 978
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	87 267	0	87 267	84 204
Autres provisions techniques Non-Vie	0	0	0	0
TOTAL	97 579		97 579	93 984
CRÉANCES				
Créances nées d'opérations de réassurance	139 177	603	138 574	142 132
Personnel	2	0	2	0
État, organismes sociaux, collectivités publiques	1 542	0	1 542	6 507
Débiteurs divers	4 082	0	4 082	9 470
TOTAL	144 803	603	144 200	158 109
AUTRES ACTIFS				
Actifs corporels d'exploitation	642	542	100	76
Comptes courants et caisse	244 099	0	244 099	124 480
TOTAL	244 741	542	244 199	124 556
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF				
Intérêts et loyers acquis non échus	12 530	0	12 530	5 074
Frais d'acquisition reportés (Vie et Non-Vie)	91 465	0	91 465	73 700
Autres comptes de régularisation	525 121	0	525 121	451 306
TOTAL	629 116	0	629 116	530 081
TOTAL DE L'ACTIF	4 223 976	48 818	4 175 158	3 615 142

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
	Avant affectation du résultat	Avant affectation du résultat
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	109 107	90 082
Primes liées au capital social	180 975	0
Réserves de réévaluation	0	0
Autres réserves	430 088	404 871
Résultat de l'exercice	56 274	42 027
TOTAL	776 444	536 980
PASSIFS SUBORDONNÉS	375 000	375 000
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		
Provisions pour primes non acquises Non-Vie	336 575	272 904
Provisions de réassurance Vie	134 684	116 700
Provisions pour sinistres à payer Vie	187 695	163 795
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	2 105 692	1 934 605
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Vie	1 416	1 734
Provisions pour égalisation	25 742	25 162
Autres provisions techniques Non-Vie	57 224	57 275
TOTAL	2 849 028	2 572 175
PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)	3 580	3 594
DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES	3 143	2 411
AUTRES DETTES		
Dettes nées d'opérations de réassurance	47 653	52 849
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	920	920
Personnel	8 546	5 553
État, organismes sociaux et collectivités publiques	13 861	3 749
Créditeurs divers	53 691	34 823
TOTAL	124 671	97 894
COMPTES DE RÉGULARISATION – PASSIF	43 292	27 088
TOTAL DU PASSIF	4 175 158	3 615 142

COMPTES DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

En milliers d'euros	31/12/2023		31/12/2022	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
COMPTE TECHNIQUE NON-VIE				
Primes acquises:				
Primes	969 498	84 185	885 313	732 358
Variation des provisions pour primes non acquises	-73 358	1 077	-74 435	-48 621
Total	896 140	85 262	810 878	683 737
Produits des placements alloués du compte non technique	41 039	0	41 039	36 211
Autres produits techniques	2 074	0	2 074	832
Charges des sinistres:				
Prestations et frais payés	-445 155	-49 340	-395 815	-248 595
Charges des provisions pour sinistres à payer	-195 646	-2 890	-192 756	-250 399
Total	-640 801	-52 230	-588 571	-498 994
Charges des autres provisions techniques	50	0	50	-2 671
Participation aux résultats	-12 108	792	-12 900	-13 437
Frais d'acquisition et d'administration:				
Frais d'acquisition	-182 712	0	-182 712	-161 396
Frais d'administration	-20 348	0	-20 348	-14 836
Commissions reçues des réassureurs	0	-11 454	11 454	4 902
Total	-203 060	-11 454	-191 606	-171 330
Autres charges techniques	-7 961	-133	-7 828	-5 662
Variation de la provision pour égalisation	-581	0	-581	-4 983
RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE NON-VIE	74 792	22 237	52 555	23 704

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

En milliers d'euros	31/12/2023		31/12/2022	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
COMPTE TECHNIQUE VIE				
Primes	212 580	10 008	202 572	178 617
Produits des placements :				
Revenus des placements	6 589	0	6 589	3 265
Autres produits des placements	246	0	246	135
Profits provenant de la réalisation des placements	3 384	0	3 384	7 457
Total	10 219	0	10 219	10 857
Autres produits techniques	90	0	90	0
Charges des sinistres :				
Prestations et frais payés	-125 982	-4 214	-121 768	-112 718
Charges des provisions pour sinistres à payer	-24 669	-1 375	-23 294	-38 726
Total	-150 651	-5 589	-145 062	-151 444
Charges des provisions Vie et autres provisions techniques :				
Provisions de réassurance Vie	-17 135	0	-17 135	20 431
Autres provisions techniques	0	0	0	0
Total	-17 135	0	-17 135	20 431
Participation aux résultats	-10 349	-98	-10 251	-13 249
Frais d'acquisition et d'administration :				
Frais d'acquisition	-17 009	0	-17 009	-18 376
Frais d'administration	-5 372	0	-5 372	-3 290
Commissions reçues des réassureurs	0	-596	596	305
Total	-22 381	-596	-21 785	-21 361
Charges des placements :				
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-1 451	0	-1 451	-1 216
Autres charges des placements	-461	0	-461	-246
Pertes provenant de la réalisation des placements	-4 464	0	-4 464	-6 379
Total	-6 376	0	-6 376	-7 841
Autres charges techniques	-1 988	0	-1 988	-1 171
Produits des placements transférés au compte non technique	-849	0	-849	-540
RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE VIE	13 160	3 725	9 435	14 299

COMPTES DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
	Opérations nettes	Opérations nettes
COMPTE NON TECHNIQUE		
Résultat technique de la réassurance Non-Vie	52 555	23 704
Résultat technique de la réassurance Vie	9 435	14 299
Produits des placements :		
Revenus des placements	90 303	47 754
Autres produits des placements	3 374	1 968
Profits provenant de la réalisation des placements	46 378	109 066
Total	140 055	158 788
Produits des placements alloués du compte technique Vie	849	540
Charges des placements :		
Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-19 882	-17 789
Autres charges des placements	-6 313	-3 593
Pertes provenant de la réalisation des placements	-61 186	-93 296
Total	-87 381	-114 678
Produits des placements transférés au compte technique Non-Vie	-41 039	-36 211
Autres produits non techniques	5	8
Autres charges non techniques	0	0
Résultat exceptionnel :		
Produits exceptionnels	165	1 616
Charges exceptionnelles	-4	-1 522
Total	161	94
Participation des salariés	0	0
Impôt sur les bénéfices	-18 366	-4 515
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	56 274	42 027

ANNEXE

Les notes et tableaux suivants font partie intégrante des comptes annuels arrêtés le 2 avril 2024 par le Conseil d'administration.

NOTE 1

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 43

1.1	Changement de méthodes comptables	43
1.2	Placements	43
1.3	Actifs incorporels et autres actifs d'exploitation	45
1.4	Comptes de régularisation	46
1.5	Comptabilité pluri-monétaire	46
1.6	Passifs subordonnés	46
1.7	Provisions pour risques et charges	46
1.8	Provisions techniques et résultat technique	47
1.9	Autres éléments	48

NOTE 2

ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN 49

2.1	Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif	49
2.2	Informations relatives aux placements	50
2.3	État récapitulatif des placements	51
2.4	Créances et dettes	52
2.5	Filiales et participations	53
2.6	Actifs corporels d'exploitation	54
2.7	Comptes de régularisation	55
2.8	Actifs et passifs en devise	56

2.9	Capitaux propres	58
2.10	Passifs subordonnés	58
2.11	Ventilation des provisions (autres que techniques)	59
2.12	Engagements reçus et donnés	60

NOTE 3

ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT 61

3.1	Ventilation des primes brutes émises par activité	61
3.2	Mouvements de portefeuille	61
3.3	Commissions et courtages issus des opérations de réassurance	61
3.4	Produits et charges de placements	62
3.5	Charges par nature et par destination	63
3.6	Autres produits et charges techniques	65
3.7	Ventilation du résultat exceptionnel	65
3.8	Participation des salariés	65
3.9	Impôt sur les bénéfices	65

NOTE 4

AUTRES INFORMATIONS 66

4.1	Comptes consolidés	66
4.2	Honoraires des commissaires aux comptes	66
4.3	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	66

CCR Re est une société anonyme dont les activités principales sont la réalisation d'opérations de réassurance et de rétrocession de toutes natures, en toutes branches. Son activité est régie par le Code des assurances.

NOTE 1

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances, par le règlement ANC n° 2015-11 modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016 et, à défaut de disposition particulière, par le Code de commerce et le Plan Comptable Général.

Le compte de résultat est scindé entre les comptes techniques Vie et Non-Vie et le compte non technique.

Les comptes techniques incluent, outre les éléments d'exploitation respectifs de réassurance Vie et de réassurance Non-Vie, les frais généraux et l'allocation des produits des placements provenant des activités de réassurance.

La méthode d'évaluation du résultat technique consiste à comptabiliser en primes émises, dès l'exercice de souscription, l'estimation des primes émises attendue in fine sur la base de l'aliment des affaires acceptées. À partir de cette information, sont également déterminées les provisions pour primes non acquises et les commissions à payer. La différence entre les primes estimées in fine, nettes de commissions, et celles communiquées par les cédantes est constatée en compte de régularisation à l'actif du bilan.

La sinistralité attendue in fine, déduction faite des sinistres communiqués par les cédantes, est constatée en provisions pour sinistres à payer au passif du bilan.

Cette méthode revient à prendre en compte les éléments relatifs à la souscription dans le même exercice comptable que la cédante.

Les recherches et analyses mises en place, selon les critères définis aux articles 210-2 et 210-3 du règlement ANC n° 2015-11 relatifs aux règles de comptabilisation des contrats de réassurance dits « finite » et des contrats de réassurance financière, n'ont pas conduit à détecter des affaires de cette nature parmi le portefeuille de contrats géré.

1.1 Changement de méthodes comptables

Les comptes de l'exercice 2023 ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'année précédente.

1.2 Placements

Les actifs de placement sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de leur durée de détention.

Actifs immobiliers

Les immeubles, terrains et parts de sociétés immobilières non cotées sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction (à l'exception de ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation légale) nets de frais d'achat et d'impôt, et augmentés du coût des travaux d'amélioration.

La valeur d'origine des éléments constitutifs des constructions a été décomposée selon les quatre composants suivants :

- le gros œuvre amortissable sur la valeur résiduelle de l'immeuble à la date d'acquisition compte tenu d'une durée de vie estimée, à dater de l'achèvement de l'immeuble à :
 - 120 ans pour les immeubles d'habitation,
 - 150 ans pour les immeubles d'habitation achevés avant 1900,
 - 80 ans pour les immeubles de bureaux,
- le clos couvert amortissable de 30 à 35 ans,
- les installations techniques amortissables sur 25 ans,
- les agencements amortissables de 15 à 25 ans.

Pour ces trois derniers composants, la date d'acquisition de l'immeuble constitue le point de départ de l'amortissement, étant entendu que ceux-ci sont réputés avoir été remplacés, depuis la date d'achèvement de l'immeuble, par un composant de même valeur à la fin de chaque période d'amortissement.

Les travaux d'amélioration suivent le ou les plans d'amortissement du ou des composants concernés.

Des provisions pour gros entretien ou grandes révisions sont constituées pour les travaux d'entretien dépassant le cadre courant et normal, notamment les dépenses de ravalement. Elles sont déterminées prorata temporis, en fonction des dates de réalisation à venir de ces travaux prévus dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Les provisions pour dépréciation durable sont déterminées en fonction de la classification suivante :

- d'une part, **les immeubles d'exploitation**, destinés à être conservés par l'entreprise, et dont la valeur de référence, retenue pour l'évaluation à la clôture de l'exercice, est la valeur nette comptable. Pour ces immeubles, il n'est pas en principe constaté de dépréciation.
- d'autre part, **les immeubles locatifs**, également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement déterminée à partir des flux futurs.

Les provisions pour dépréciation sont constituées par comparaison entre cette valeur de référence et la valeur comptable prenant en considération la stratégie de détention des biens sur une longue période. On considère qu'il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation lorsque la valeur de référence est inférieure de 15 % à la valeur comptable. Dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur de référence est égale à la valeur de réalisation.

- La valeur de réalisation figurant à l'état des placements, résulte d'expertises quinquennales ou, entre deux expertises, d'une estimation annuelle effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.
- Les parts de sociétés immobilières sont estimées par application des mêmes principes.

Actions et OPCVM

Les actions et OPCVM sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'acquisition.

Ils sont classés en deux catégories :

- titres de participation dont la valeur de référence correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise. Cette valeur est appréciée selon une approche multicritère qui inclut notamment :
 - pour les sociétés de réassurance: la situation nette réévaluée intégrant les projections de profits futurs ainsi que des approches par multiples et comparables et par valorisation des fonds propres économiques,
 - pour les sociétés immobilières, la quote-part de situation nette majorée des plus-values latentes.Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs sont inférieures aux valeurs d'acquisition.
- titres de placement évalués à leur valeur probable de négociation. Lorsque la valeur probable de négociation est inférieure, de façon significative, à ce coût d'acquisition, une provision pour dépréciation durable est constatée ligne à ligne selon les dispositions prévues aux articles 123-6 à 123-19 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

La dépréciation durable est appréciée sur la base d'une analyse multicritère prenant notamment en compte la situation de moins-value latente significative, au regard de la valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté mais aussi les difficultés intrinsèques ou liées à la conjoncture, rencontrées par les entreprises concernées et rendant assez faibles les perspectives de redressement à moyen terme ; pour les OPCVM est opérée une comparaison de leur performance face à leur indice de référence.

Cette méthode conduit le plus souvent, en l'absence d'intention de détention durable, à retenir une valeur d'inventaire se référant au dernier cours coté à la date de l'arrêté.

Pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le critère de présomption pour dépréciation à caractère durable de 20 % a été retenu, conformément aux dispositions de l'article 123-10 du Règlement ANC 2015-11.

Compte tenu de l'évolution des cours des titres présents en portefeuille à la clôture, le montant du stock de la provision pour dépréciation à caractère durable est de 3,2 M€ au 31 décembre 2023.

Titres à revenus fixes

Les obligations sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel. Pour les obligations indexées sur le niveau général des prix (OATi), émises ou garanties par un État membre de l'Union européenne ou par un organisme public relevant de l'un de ces États, il est procédé à la constatation en résultat du gain ou de la perte générée par la fluctuation des indices d'inflation à chaque fin d'exercice.

Une provision pour dépréciation durable n'est constatée qu'en cas de défaillance de l'émetteur. La valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou, à défaut, à leur valeur vénale. Aucun mouvement ni aucun stock n'est constaté dans les comptes de l'exercice à ce titre.

L'article 121-9 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions, prévoit que celles-ci soient comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances. Toutefois, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, elles peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-10. Cette règle est non applicable à CCR Re qui ne détient pas d'obligation convertible dans son portefeuille direct.

Autres actifs

Les prêts et autres créances ne font l'objet d'une provision qu'en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

Produits des placements

Les plus et moins-values réalisées sont calculées selon la méthode FIFO.

Les produits nets de placements font l'objet d'un transfert partiel pour allocation lors des écritures d'inventaire :

- en Vie, au compte non technique;
- en Non-Vie, au compte technique.

L'allocation est calculée à chaque arrêté sur les bases des rapports suivants :

- en Vie, sont rapportés les capitaux propres à la somme des provisions techniques nettes de réassurance et des capitaux propres,
- en Non-Vie, sont rapportées les provisions techniques nettes à l'ensemble des provisions techniques et des capitaux propres.

Instruments Financiers à Terme (IFT)

Afin de se couvrir contre le risque de change, CCR Re détient dans son portefeuille des Instruments Financiers à Terme (IFT) sous forme d'opérations de change à terme ou d'opérations sur dérivés de change (*Non Deliverable Forward* ou NDF) pour les devises non convertibles.

Ces IFT sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 modifié. À leur acquisition, ces titres sont ainsi comptabilisés, pour chaque branche de l'opération, en engagements donnés ou reçus pour leur montant notionnel. Les coûts de transactions associées à leur mise en place sont comptabilisés en charge.

S'agissant d'IFT utilisés dans le cadre de stratégies de rendement, les charges et produits relatifs à ces titres, qu'ils aient été perçus, réglés ou qu'ils soient latents, sont comptabilisés directement en compte de résultat conformément à la possibilité prévue au paragraphe 3012-3° du règlement CRC 2002-09 pour les contrats à terme.

Les résultats de la stratégie de couverture sont présentés en notes 2.8 et 3.4.

1.3 Actifs incorporels et autres actifs d'exploitation

Actifs incorporels

Les logiciels sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de cinq ans.

Les progiciels et développements informatiques sont comptabilisés au coût de production et sont amortis sur une durée de cinq ans pour ceux dont la valeur d'utilité est de moyen terme et sur une durée de 10 ans pour ceux dont la valeur d'utilité est de long terme et ce, à compter de la mise en fonctionnement.

Autres actifs d'exploitation

Les postes figurant sous cette rubrique sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût historique.

Les matériels, mobiliers et installations font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- matériels, mobiliers de bureau 3, 5 ou 10 ans
- agencements et installations 10 ans
- matériels de transport 5 ans

Les matériels informatiques de faible valeur et présentant un caractère d'obsolescence rapide peuvent, le cas échéant, être comptabilisés en charge.

1.4 Comptes de régularisation

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition relatifs aux contrats de réassurance comprennent les commissions dues aux cédantes, en application des traités. Ils sont étalés sur la période de couverture, dans les mêmes conditions que les primes non acquises des contrats considérés auxquelles ces frais correspondent.

Évaluations techniques de réassurance

Les compléments de primes, commissions et courtages sont enregistrés dans les comptes appropriés du compte de résultat avec, en contrepartie, les comptes de régularisation prévus à cet effet.

1.5 Comptabilité pluri-monétaire

Conformément aux dispositions de l'article R.341-7 du Code des assurances et des articles 240-1 et suivants du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015, les opérations réalisées par la société sont comptabilisées en monnaie d'origine et font l'objet d'une conversion en euros sur la base du dernier cours connu de l'exercice.

Les opérations réalisées par l'entreprise étant génératrices de positions de change opérationnelles les différences de conversion sur positions de change sont intégralement constatées en résultat.

Le résultat de change dégagé au 31 décembre 2023 est un gain de 880 K€.

1.6 Passifs subordonnés

Les dettes subordonnées sont inscrites au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les coûts d'émission de la dette émise par la société font l'objet d'un étalement sur 10 ans.

1.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions visées par le présent paragraphe sont évaluées aux conditions prévues dans le protocole d'accord relatif aux « avantages sociaux » de CCR Re signé le 5 janvier 2018 et applicable à compter du 1^{er} avril 2018.

Provision pour charges de retraite

Elle concerne les indemnités de fin de carrière versées aux salariés lors de leur départ en retraite.

La méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (ou méthode des unités de crédit projetées) est retenue. Elle prend en compte une acquisition progressive des droits au fur et à mesure des années de présence des salariés dans l'entreprise.

Les différentes hypothèses utilisées tiennent compte :

- d'un taux de réévaluation des rémunérations indifférencié entre le personnel cadre et non cadre afin de tenir compte des dernières prévisions d'évolution de la masse salariale ;
- d'un coefficient de survie déterminé à partir de la table INSEE TD-TV 15-17. Ce coefficient est égal au ratio suivant : « nombre de vivants à l'âge de versement de l'engagement » / « nombre de vivants à l'âge actuel du salarié » ;
- d'une probabilité de présence à l'échéance, fonction d'un taux annuel moyen de rotation, constatée par tranche d'âge dans l'entreprise ;
- d'un taux d'actualisation sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « plus de 10 ans » retenu à 3,11 % pour 2023 contre un taux de 3,36 % au 31 décembre 2022.

En outre, le montant des charges patronales est intégré dans le calcul au taux de 55 %.

Provision pour congés payés particuliers de « pré » retraite

Le protocole relatif aux « avantages sociaux » de CCR Re prévoit que les congés annuels sont majorés en faveur des salariés partant à la retraite.

Les hypothèses de valorisation de la provision pour charges de retraite ont été retenues pour valoriser la provision pour congés payés de « pré » retraite.

Provision pour médailles du travail

Elle concerne les gratifications versées aux salariés lors de l'obtention d'une, ou plusieurs, Médaille(s) d'Honneur du travail acquise(s) selon les règles légales.

Une méthodologie analogue à celle décrite pour la provision pour charges de retraite est utilisée, à l'exception du taux d'actualisation déterminé sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « 7-10 ans » retenu à 3,06 % pour 2023 contre un taux de 3,31 % au 31 décembre 2022.

1.8 Provisions techniques et résultat technique

Les comptes des sociétés cédantes sont enregistrés dès leur réception.

À la date de l'inventaire, l'enregistrement d'estimations relatives aux comptes à recevoir des cédantes permet de prendre en compte la liquidation prévisible de chaque affaire jusqu'à son terme.

Provisions pour primes non acquises

Les primes comptabilisées dans l'exercice correspondent aux prévisions de primes à l'ultime estimées à la date de clôture.

Les provisions pour primes non acquises correspondent à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie.

Ces provisions sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats.

Provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques

Environnement de contrôle et gouvernance encadrant le calcul des provisions techniques

Le processus de calcul des provisions techniques est placé sous la responsabilité de la Direction Actuariat et Risques.

Des comités de provisionnement sont organisés pour les risques spécifiques comme les risques longs (exemple: responsabilité civile). Ils regroupent les fonctions d'actuariat d'inventaire et les fonctions d'actuariat de souscription en charge de la cotation, les fonctions de souscription, et tout autre métier impliqué tel le Département Sinistres, qui échangent sur les méthodologies à retenir et le caractère suffisant des provisions.

Par ailleurs, la fonction actuarielle émet un avis sur la suffisance du niveau des provisions techniques de l'entreprise lui permettant de faire face à ses engagements. Les provisions techniques font également l'objet d'un audit par un cabinet indépendant tous les 3 ans.

Politique de provisionnement de l'entreprise

La politique de provisionnement qui définit les principes directeurs de provisionnement retenus pour la clôture 2023 a été approuvée par le conseil d'administration de CCR Re du 15 décembre 2023.

Approche de provisionnement

Les prévisions ont pour objectif de déterminer les primes et les sinistres ultimes selon les règles applicables en matière de comptabilité sociale française.

Ces prévisions s'appuient sur les données comptables des cédantes disponibles sous forme de triangles de déroulement de primes et de sinistres. Toutes les données exploitées dans le cadre des prévisions actuarielles le sont sur la base du cours statistique de l'exercice de souscription, à savoir en euros convertis au taux de change du 31 décembre précédant le début de l'exercice de souscription.

Le champ des méthodes possibles pour la détermination des ultimes inclut notamment :

- liquidation des triangles de primes et de sinistres via la méthode du DFM (Development Factor Model),
- Bornhuetter Ferguson,
- S/P souscripteurs,
- S/P cotation,
- S/P moyens historiques.

La méthode retenue est celle la plus appropriée au regard de la branche analysée.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation est évaluée dans les conditions prévues à l'article R.343-8 du Code des assurances en fonction du niveau de résultat technique associé à chacun des risques éligibles à cette provision.

Provision pour risque croissant

Provision pouvant être exigée pour les opérations de réassurance contre les risques de maladie et d'invalidité, elle est évaluée dans les conditions prévues à l'article R.343-8 du Code des assurances et égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par le réassureur et par l'assureur. La provision pour risque croissant est comptabilisée dans le poste « autres provisions techniques » du bilan.

Provision pour risque d'exigibilité

Pour faire face à un paiement immédiat de sinistres majeurs nécessitant une cession d'actifs, une provision pour risque d'exigibilité, classée dans les provisions techniques, est constituée lorsque la valeur nette comptable globale des actifs, hors obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (placements évalués selon l'article R.343-9 du Code des assurances), est supérieure à la valeur de réalisation. Cette valeur est évaluée conformément aux dispositions prévues à l'article R.343-5 du Code des assurances.

Au 31 décembre 2023, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée.

1.9 Autres éléments

Charges par destination

Pour chaque fonction de l'entreprise, un coût complet est déterminé puis affecté, compte tenu de l'activité principale inhérente à cette fonction, sur la rubrique appropriée, à savoir : frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition, frais de gestion des placements, frais d'administration ou autres charges techniques.

Pour les centres de coût nécessitant par nature une affectation multiple par destination, la ventilation s'opère sur la base d'une mesure représentative du temps de travail associée au service.

Le loyer théorique de l'immeuble d'exploitation se trouve réparti à proportion de l'affectation des charges par destination des services pondérée à la surface occupée.

NOTE 2**ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN****2.1 Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif**

VALEUR NETTE En milliers d'euros	31/12/2022	Mouvements		31/12/2023
		Acquisitions de l'exercice	Sorties	
Logiciels	144	1838	1	1981
Projets en cours	1125	1849	1125	1849
TOTAL ACTIFS INCORPORELS	1269	3687	1126	3830
Immeubles	133479	102		133581
Immeuble d'exploitation	6309	33		6342
Immeubles en cours	18		18	
Parts de S.C.I. non cotées	38059			38059
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	177865	135	18	177982
PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES ET DANS DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	14700			14700
CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES ENTREPRISES CÉDANTES	354126	642042	608930	387239

VALEUR NETTE En milliers d'euros	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements	Provisions	Net
Logiciels	1981	156		1825
Projets en cours	1849			1849
TOTAL ACTIFS INCORPORELS	3830	156		3674
Immeubles	133581	41649		91932
Immeuble d'exploitation	6342	2678		3664
Immeubles en cours				18
Parts de S.C.I. non cotées	38059			38059
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	177982	44327		133655
PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES ET DANS DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	14700			14700
CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES ENTREPRISES CÉDANTES	387239			387239

2.2 Informations relatives aux placements

En milliers d'euros	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actions, parts et autres titres à revenu variable ¹	1 214 991	3 190	1 211 801	1 208 472
Obligations et titres de créances à revenu fixe	989 324		989 324	742 447
Prêts au personnel	185		185	44
Dépôts auprès des établissements de crédit	109 339		109 339	56 092
Autres placements	210 147		210 147	195 313
TOTAL	2 523 986	3 190	2 520 796	2 202 368

¹ Y. c action Cairrelux

2.3 État récapitulatif des placements

En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette ¹	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	177 982	133 655	378 445	244 790
2 Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts d'OPCVM) ²	120 792	117 602	142 817	25 215
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4) ³	1 100 399	1 100 399	1 141 250	40 851
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	989 324	992 139	972 283	19 856
6 Prêts hypothécaires	-	-	-	-
7 Autres prêts et effets assimilés	8 685	8 685	8 685	-
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	387 239	387 239	387 239	-
9 Dépôts espèces (autres que ceux visés au 8) et cautionnements	319 486	319 486	319 486	-
10 Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	3 103 907	3 059 205	3 350 205	291 000
11 Autres Instruments Financiers à Terme				
a) Stratégie d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-
b) Stratégie de rendement	59 801	59 801	57 027	2 774
c) Autres opérations	-	-	-	-
12 TOTAL DES LIGNES 1 À 11	3 163 708	3 119 006	3 407 232	288 226
a dont:				
Placements évalués selon l'article R.343-9	989 324	992 139	972 283	19 856
Placements évalués selon l'article R.343-10	1 727 344	1 679 827	1 990 684	310 857
Placements évalués selon l'article R.343-13	-	-	-	-
Placements évalués selon l'article R.343-11	-	-	-	-
Instruments Financiers à Terme	59 801	59 801	57 027	2 774
b dont:				
Placements et IFT dans l'OCDE	3 057 666	3 012 930	3 300 457	287 527
Placements et IFT effectués hors OCDE	46 241	46 275	49 748	3 473

¹ Y compris la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R.343-9 restant à amortir, qui représente +2,8 M€.

² Y. c action Caisrelux.

³ Y. c action Caisrelux.

2.4 Créances et dettes

AUTRES CRÉANCES En milliers d'euros	Brut	Provisions	Net	Moins d'un an	D'un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances nées d'opérations de réassurance	139177	603	138574	118786	19788		138574
Personnel	2		2	2			2
État, organismes sociaux, collectivités publiques	1542		1542	1542			1542
Débiteurs divers	4082		4082	4082			4082
TOTAL	144803	603	144200	124412	19788		144200

Le poste « Débiteurs divers » inclut :

- une créance auprès des SAS immobilières à hauteur de 0,8 M€,
- une créance de 0,2 M€ vis-à-vis de CCR.

AUTRES DETTES En milliers d'euros	Net	Moins d'un an	D'un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
DETTES POUR DÉPÔTS ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES	3143	3143			3143
Dettes nées d'opérations de réassurance	47653	42356	5297		47653
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	920	920			920
Personnel	8546	8546			8546
État, organismes sociaux, collectivités publiques	13861	13861			13861
Créditeurs divers	53691	53691			53691
AUTRES DETTES	124671	119374	5297		124671
TOTAL	127814	122517	5297		127814

Le poste « Dettes nées d'opérations de réassurance » inclut une dette de 0,2 M€ de moins d'un an envers CCR.

Le poste « Créditeurs divers » inclut :

- une dette auprès des SAS immobilières de 39,8 M€.

2.5 Filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaire de l'exercice 2023	Résultats de l'exercice 2023	Dividendes encaissés par la société (y/c acompte sur dividende)
				BRUTE	NETTE				
CAISRELUX 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg	6 200	0	100,00 %	6 200	6 200	8 500	8 329	0	0
SAS ROCHEFORT 25 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	14 940	1 134	100,00 %	14 932	14 932	-	2 569	1 237	668
SAS POMPE 179 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	15 270	576	100,00 %	15 268	15 268	-	96	40 461	38 508
SAS CIVRY 22 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	7 860	218	100,00 %	7 859	7 859	-	1 165	216	44

2.6 Actifs corporels d'exploitation

VALEUR BRUTE En milliers d'euros	31/12/2022	Mouvements		31/12/2023
		+	-	
Dépôts et cautionnements	40			40
Matériel informatique et autres	280	11	6	285
Matériel de transport	69		2	67
Mobilier et matériel de bureau	168	27	3	193
Agencements, aménagements et installations	59		1	57
TOTAL	616	38	12	642

AMORTISSEMENTS En milliers d'euros	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
		+	-	
Matériel informatique et autres	251	13	8	256
Matériel de transport	69		2	67
Mobilier et matériel de bureau	162	2	2	162
Agencements, aménagements et installations	58		1	57
TOTAL	540	15	13	542

2.7 Comptes de régularisation

En milliers d'euros	2023		2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Évaluation technique de réassurance	516 885	40 489	446 000	24 512
Frais d'acquisition reportés	91 465	4	73 700	85
Intérêts courus non échus	12 530		5 074	
Coût d'émission emprunt obligataire	2 162		2 472	
Amortissements des différences de prix de remboursement	5 614	2 799	2 777	2 491
Produits et charges constatés d'avance	460		58	
TOTAL	629 116	43 292	530 081	27 088

2.8 Actifs et passifs en devise

Le montant global de la contrevaletur en euros et la composition, dans les principales devises, de l'actif et du passif, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

DEVISES En milliers d'euros	Actif	Passif	Excédent 2023	Excédent 2022
Dollar US	324 019	266 434	57 585	46 462
Dollar canadien	254 933	166 928	88 005	79 777
Euro	2 686 104	2 566 120	119 984	150 295
Won Corée du Sud	19 512	48 473	-28 961	-29 472
Renminbi yuan	64 157	90 787	-26 630	-17 243
Roupie indienne	25 378	50 008	-24 630	-20 569
Ringgit de Malaisie	4 853	19 433	-14 580	-18 194
Dinar koweïtien	30 491	44 423	-13 932	-16 998
Dirham U.A.E	24 767	37 801	-13 034	-10 316
Dollar Hong Kong	6 345	17 936	-11 591	-11 755
Dinar jordanien	30 380	39 762	-9 382	-3 331
Unid de fomento	21 900	30 368	-8 468	-4 556
Dollar de Taiwan	12 354	20 565	-8 211	-11 628
Riyal saoudien	70 020	77 732	-7 712	-23 170
Rand sud-africain	5 563	12 590	-7 027	-10 990
Nouveau peso mexicain	12 511	19 401	-6 890	-2 458
Peso colombien	30 669	36 300	-5 631	-3 524
Riyal du Qatar	14 701	19 787	-5 086	-4 166
Autres monnaies	553 793	571 328	-17 535	-46 136
TOTAL	4 192 450	4 136 176	56 274	42 027

Des opérations de couvertures sont intervenues pour réduire ou neutraliser le risque de change résultant des écarts entre actifs et passifs dans chaque devise figurant au bilan.

Les instruments utilisés sont le change à terme pour les devises convertibles et les instruments dérivés pour les devises non convertibles.

Au 31 décembre 2023, les positions couvertes sont les suivantes (en millions de chaque devise locale):

DEVISE En millions de chaque devise locale		Actif en monnaie originale au 31/12/2023	Passif en monnaie originale au 31/12/2023	Excédent / déficit au 31/12/2023	Couverture en monnaie originale
DIRHAM U.A.E	AED	99	152	53	41
DOLLAR CANADIEN	CAD	373	244	-129	-114
RENMINBI YUAN	CNY	504	713	209	158
RUPIAH INDONESIE	IDR	52 546	56 332	3 786	20 000
ROUPIE INDIENNE	INR	2 309	4 572	2 264	2 036
WON CORÉE DU SUD	KRW	27 974	69 493	41 519	41 500
DINAR KOWEITIEEN	KWD	10	15	5	5
RINGGIT DE MALAISIE	MYR	24	98	74	65
COURONNE NORVEGIENNE	NOK	27	48	21	14
PESO PHILIPPIN	PHP	287	482	195	223
COURONNE SUEDOISE	SEK	30	84	55	38
NOUVELLE LIVRE TURQUE	TRY	6	43	50	-46
DOLLAR DE TAIWAN	TWD	419	697	278	393
RAND SUD-AFRICAÏN	ZAR	88	231	143	159

2.9 Capitaux propres

	Début d'exercice		Mouvements de l'exercice		Fin d'exercice
	Avant affectation du résultat		Affectation du résultat 2022	Autres mouvements	
2023					
En milliers d'euros					
Capital social ¹	90 082			19 025	109 107
Primes liées au capital social				180 975	180 975
Réserves de réévaluation					
Autres réserves	404 871	25 218			430 088
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice N-1	42 027	-42 027			
Dividende		16 809	-16 809		
Résultat de l'exercice				56 274	56 274
TOTAL	536 980			239 465	776 444

¹ Le capital social est composé de 1091069 d'actions de 100 euros.

2.10 Passifs subordonnés

CCR Re a souscrit un emprunt subordonné de 75 M€ auprès de CCR. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Date d'émission : 30 décembre 2016
- Montant : 75 000 000 €
- Intérêt : 5 % par an
- Date du 1^{er} remboursement possible : 30 décembre 2026
- Date d'échéance : 30 décembre 2046

CCR Re a émis un emprunt obligataire subordonné de 300 M€. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Date d'émission : 15 juillet 2020
- Nominal émis : 300 000 000 €
- Intérêt : 2,875 % par an
- Date du 1^{er} « call » : 15 avril 2030
- Date d'échéance : 15 juillet 2040

Les coûts d'émission de cet emprunt (prime et frais d'émission), d'un montant de 3,1 M€, sont comptabilisés dans les comptes de régularisation à l'actif du bilan et font l'objet d'un étalement sur 10 ans. Au 31 décembre 2023, la part de ces frais restant à amortir s'élève à 2,5 M€.

2.11 Ventilation des provisions (autres que techniques)

En milliers d'euros	2022	Mouvements de l'exercice		2023
		Dotations +	Reprises -	
Provision spéciale de réévaluation	112		2	110
Autres provisions pour risque				
Provision pour charges de retraite	956		73	883
Provision pour médailles du travail	199	1		200
Provision pour congés retraite	305	44		349
Provisions pour charges exceptionnelles	250		150	100
Provision pour grosses réparations	1772	166		1938
TOTAL	3 594	211	225	3 580

2.12 Engagements reçus et donnés

En milliers d'euros	2023	2022
1 – ENGAGEMENTS REÇUS	10 738	9 807
2 – ENGAGEMENTS DONNÉS	34 016	9 084
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	11 756	9 084
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	22 260	
2d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés		
3 – ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	361	389
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	361	389
3b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques		
4 – AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS		
5 – ENCOURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME* :		
5a Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par catégorie de stratégie :		
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- Stratégies de rendement	-2 688	1 572
- Autres opérations		
5b Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par catégorie de marché :		
- Opérations sur un marché de gré à gré	-2 688	1 572
- Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment :		
- Risque de taux d'intérêt		
- Risque de change	-2 688	1 572
- Risque actions		
5d Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par nature d'instrument, notamment :		
- Contrats d'échange		
- Contrats de garantie de taux d'intérêt		
- Contrats à terme	-2 688	1 572
- Options		
5e Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches :		
- De 0 à 1 an		
- De 1 à 5 ans	-2 688	1 572
- Plus de 5 ans		

*En 2022, la situation nette 1 572 K€ se décompose en 236 893 K€ d'engagements reçus et 235 321 K€ d'engagements donnés dans le cadre d'opérations de couverture.

En 2023, la situation nette de -2 688 K€ se décompose en 217 679 K€ d'engagements reçus et 220 367 K€ d'engagements donnés dans le cadre d'opérations de couverture.

La part non libérée des actifs détenus par la société est comptabilisée en déduction du poste d'actif de l'investissement concerné et s'élève aux montants suivants :

En milliers d'euros	2023	2022
Engagement d'investissement en FCPR/OPC actions	14 227	17 874
Engagement d'investissement en Fonds de dette	22 223	23 419
Engagement d'investissement en Fonds d'actifs réels	38 802	40 403

NOTE 3**ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES
DU RÉSULTAT****3.1 Ventilation des primes brutes émises par activité**

En milliers d'euros	2023	2022
Acceptations Vie	216 347	191 223
Acceptations Non-Vie	969 498	795 810
TOTAL	1 185 845	987 033

En application de l'article 410-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015, les acceptations Non-Vie comprennent les affaires de réassurance de l'activité de réassurance Non-Vie (BU Non-Vie) et les affaires de l'activité de réassurance Vie (BU Vie) qui portent sur la réassurance de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie.

3.2 Mouvements de portefeuille

2023 En milliers d'euros	Non-Vie		Vie	
	Brut	Net	Brut	Net
ENTRÉES DE PORTEFEUILLE				
Primes	16 429	16 429	210	210
Prestations et frais payés	30 316	30 078	18 584	18 584
RETRAITS DE PORTEFEUILLE				
Primes	-18 102	-18 102	-210	-210
Prestations et frais payés	-29 529	-14 488	-18 584	-18 584

3.3 Commissions et courtages issus des opérations de réassurance

En milliers d'euros	2023		2022	
	Brut	Net	Brut	Net
Vie	12 666	12 070	13 517	13 212
Non-Vie	188 978	177 601	162 357	157 411
TOTAL	201 644	189 671	175 874	170 623

3.4 Produits et charges de placements

2023 En milliers d'euros	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers	39 220	11 118	50 338
Revenus des autres placements		41 756	41 756
Intérêts sur prêt entreprises liées	510		510
Intérêts sur dépôts espèces et soldes techniques		4 287	4 287
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	39 730	57 161	96 891
Autres produits des placements		3 620	3 620
Profits provenant de la réalisation des placements		49 762	49 762
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	39 730	110 543	150 273
Intérêts sur dette subordonnée	-3 750	-8 614	-12 364
Amortissement coût d'émission dette subordonnée		-178	-178
Frais de gestion externe des placements		-4 091	-4 091
Frais de gestion interne des placements		-4 700	-4 700
Autres charges des placements		-6 774	-6 774
Pertes provenant de la réalisation des placements		-65 650	-65 650
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS ET DE FINANCEMENT	-3 750	-90 007	-93 757
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	35 980	20 536	56 516

Le résultat de change représente un gain de 880 K€ en 2023 contre une perte de 3 737 K€ en 2022.

3.5 Charges par nature et par destination

Les charges 2023 reprises ci-dessous incluent les refacturations de frais communs engagés par CCR pour le compte de CCR Re.

A – Décomposition des charges

CHARGES PAR NATURE En milliers d'euros	2023	2022
Charges externes	26 684	10 454
Autres charges externes	2 626	3 167
Impôts, taxes et versements assimilés	3 725	4 217
Charges de personnel	26 737	24 846
Autres charges de gestion courante	-20	53
SOUS-TOTAL	59 752	42 737
Dotation aux amortissements des immobilisations	84	1 882
Loyer théorique du siège social	419	1 099
TOTAL	60 255	45 718

CHARGES PAR DESTINATION En milliers d'euros	2023	2022
Frais de gestion des sinistres	3 339	2 869
Frais d'acquisition	23 849	18 998
Frais d'administration	20 185	14 427
Autres charges techniques	8 218	5 682
Frais de gestion des placements	4 664	3 742
TOTAL	60 255	45 718

B – Ventilation des frais de personnel et de l'effectif (Y/C gestion immobilière)

En milliers d'euros	2023	2022
Frais de personnel:		
Salaires	17 688	17 565
Charges sociales et prévoyance	6 494	6 950
Autres charges	2 591	366
TOTAL	26 773	24 881
Effectif moyen:		
Siège	149	125
Cadres	149	124
Non-cadres	0	1
Succursale Canada	11	9
Bureau Liban	3	3
TOTAL	163	137

C – Rémunération des organes d'administration

En milliers d'euros	2023	2022
Jetons de présence du conseil d'administration ¹	321	60

¹ Hors remboursements de frais sur justificatifs.

3.6 Autres produits et charges techniques

2023 En milliers d'euros	Autres charges techniques	Autres produits techniques
Résultats des participations dans les GIE	961	1220
Provisions pour dépréciation des comptes cédantes	337	90
Pertes et profits techniques	-102	0
Frais généraux alloués aux comptes techniques	8218	0
Autres produits et charges techniques	402	854
TOTAL	9 816	2 164

3.7 Ventilation du résultat exceptionnel

2023 En milliers d'euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Reprise provision spéciale de réévaluation		3
Reprise autres provisions pour risques		150
Autres produits exceptionnels		12
Autres charges exceptionnelles	4	
TOTAL	4	165

3.8 Participation des salariés

Le compte de résultat n'inclut pas de charge au titre de la participation des salariés.

3.9 Impôt sur les bénéfices

En application de la méthode de l'impôt exigible, aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de la société.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2023 relatif au bénéfice imposable en France, à court terme, est calculé à 25 %.

NOTE 4

AUTRES INFORMATIONS

4.1 Comptes consolidés

CCR Re est intégrée dans les comptes combinés de la SGAM BTP, en tant que filiale de SMABTP elle-même affiliée de cette société de groupe d'assurances mutuelles constituée de la SMABTP, de la CAM BTP, de L'AUXILIAIRE et de L'AUXILIAIRE VIE.

4.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au cours de l'exercice se sont élevés à :

- 141 K€ pour le cabinet Deloitte au titre du contrôle légal des comptes de CCR Re et de sa succursale canadienne,
- 58 K€ pour le cabinet Mazars au titre du contrôle légal des comptes de CCR Re,
- 16 K€ pour le cabinet Deloitte au titre du contrôle légal des comptes de la succursale Labuan.

4.3 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

3

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société CCR Re

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CCR Re relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit, des comptes et des risques.

3

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Mazars SA
Siège social: 61, rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 8320 000 euros — RCS Nanterre B 784824153
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles

Deloitte & Associés
Siège social: 6 place de la Pyramide, 92908 Paris-La Défense cedex
Société par actions simplifiées d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 2188160 euros — RCS 572 028 041
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit n° 1 - Évaluation des Provisions pour sinistres à payer

Risque identifié et principaux jugements

Les sociétés pratiquant des opérations de réassurance acceptée doivent, selon le Code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris les frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêt.

Les provisions pour sinistres à payer figurent au bilan de la Société au 31 décembre 2023 pour un montant de 187,7 millions d'euros pour les opérations de réassurance Vie et de 2105,7 millions d'euros pour les opérations de réassurance Non-Vie. Ils représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation impliquant un certain nombre d'hypothèses constitue un point clé de l'audit.

Les incertitudes inhérentes à l'estimation des provisions techniques sont accrues pour les réassureurs, principalement en raison de l'intervalle de temps plus important séparant l'événement lui-même de la demande de paiement du sinistre faite au réassureur, de la dépendance vis-à-vis des cédantes pour obtenir des informations sur les sinistres et des divergences de pratiques en matière de provisions chez les cédantes.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions, dont les principales modalités sont précisées dans la note 1.8 de l'annexe aux comptes annuels : les provisions de sinistres déclarés par les cédantes sont enregistrées à réception des comptes cédantes et ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non.

La part de jugement est plus importante sur les garanties Non-Vie à déroulement long (Responsabilité Civile Automobile, Responsabilité Civile Générale, Construction). L'estimation des provisions pour sinistres sur ces branches présente donc un risque accru et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour sinistres à payer constituait un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, nous avons mis en œuvre les travaux suivants, réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des paramètres actuariels et des hypothèses retenues par la société ;
- Prendre connaissance de la conception des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources ;
- Apprécier la prise en compte des sinistres significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice ;
- Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les principales branches ;
- Analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la société
- Inclure dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et tester les contrôles généraux informatiques.

Point clé de l'audit n° 2 - Estimation des primes non reçues des cédantes

3

Risque identifié et principaux jugements

L'évaluation technique de réassurance comptabilisée au bilan s'élève à 516,9 millions d'euros à l'actif et à 40,5 millions d'euros au passif.

Les primes acquises brutes comptabilisées au 31 décembre 2023 sont constituées par :

- Les primes figurant sur les comptes reçus des cédantes ;
- L'estimation des primes non reçues ;
- La variation des provisions pour primes non acquises.

La société enregistre dès leur réception les comptes reçus des cédantes. À la date de clôture, les comptes non reçus font l'objet d'une estimation afin de comptabiliser la situation la plus proche de la réalité des engagements de réassurance pris par la société comme indiqué dans la note 1.4 de l'annexe aux comptes annuels.

Il est spécifique à l'activité de réassurance d'observer une part importante d'estimé dans les primes émises au titre d'un exercice. La société revoit périodiquement ses hypothèses et ses estimations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs. Les primes réelles peuvent se révéler sensiblement différentes des estimations faites par la société.

Dans ce contexte nous avons considéré que l'évaluation des primes de réassurance constituait un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des primes non reçues des cédantes, nous avons mis en œuvre les travaux suivants :

- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société ;
- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la souscription des primes et au traitement des comptes cédantes reçues ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les primes non reçues des cédantes, et tests sur les données sources ;
- Mise en œuvre d'une estimation indépendante des à l'ultime sur les principales branches ;
- Analyser la liquidation des primes non reçues comptabilisées à la clôture précédente au regard des primes réellement reçues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de France Assureurs (anciennement la Fédération Française de l'Assurance) du 29 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CCR Re par l'assemblée générale du 23 juin 2022 pour les cabinets Deloitte et Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Deloitte et le cabinet Mazars étaient dans la 2^e année de leur mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit, des comptes et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit, des comptes et des risques

Nous remettons au comité d'audit, des comptes et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, des comptes et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit, des comptes et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit, des comptes et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense, le 30 avril 2024

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS



Pascal COLIN
Associé

MAZARS



Jean-Claude PAULY
Associé

4

ATTESTATION DU RESPONSABLE



PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nom et fonction de la personne responsable

Monsieur Bertrand LABILLOY, Directeur Général de CCR Re.

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes leur rapport sur les comptes annuels dans lequel ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent rapport financier.

Le 30 avril 2024

Le Directeur Général

Bertrand LABILLOY





157 boulevard Haussmann 75008 Paris
SA au capital de 109 106 900 € — 817 446 511 RCS Paris
Tél.: + 33 1 44 35 31 00

www.ccr-re.com

